

www.e-rara.ch

Histoire de la révolution d'Angleterre

Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuart - (1658-1660)

Guizot, François

Paris, 1856

Zentralbibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-142562>

XVIII - XXXIII

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

cette chambre nouvelle, M. le Protecteur voulant maintenir celle que le défunt a composée et la plus grande partie du Parlement étant portée à rétablir les anciens seigneurs, à l'exception de ceux qui ont été en armes pour le roi. Son Altesse semble moins désapprouver la proposition qui se fait de joindre les uns avec les autres, crainte que ceux-ci, étant en plus grand nombre, ne favorisent un jour le retour du roi. Ce matin M. de Buckingham a obtenu sa liberté du Parlement, et le secours pour le roi de Suède ayant été mis en délibération, il a été trouvé à propos de remettre cette affaire au Protecteur et à son Conseil.

XVIII

1^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 2 janvier 1659.

Monseigneur,

J'ai depuis peu reçu les dépêches dont mon secrétaire a été chargé, celle qui regarde principalement le traité de garantie, qui ne me donne pas lieu de rien ajouter à ce que mes précédentes lettres ont déjà fait savoir des dispositions d'ici sur cette affaire. Votre Éminence y aura vu l'exécution de ce qu'elle juge à propos d'être fait pour porter les rois du Nord à la paix et détourner l'assistance des Hollandais, et qu'elle approuve les réponses que j'ai faites aux demandes des commissaires de M. le Protecteur. Le mauvais état où il a cru les Suédois a fait avancer le départ de la flotte, sur la confiance que Sa Majesté ne me désavouerait pas, et ses ministres résidents à La Haye et auprès du roi de Suède ont en même temps reçu des ordres très-express de presser l'accommodement. Il a même été déclaré par un écrit à l'ambassadeur de Hollande que l'on ne pouvait abandonner un allié si considérable, et que ses supérieurs devaient joindre leurs offices aux nôtres pour faire cesser une guerre dont les suites ne pouvaient qu'être préjudiciables aux uns et aux autres. La personne de

l'électeur de Brandebourg n'a pas été oubliée, et lorsque les commissaires de Son Altesse et moi avons parlé des moyens de mettre le roi de Suède en état d'occuper toutes les troupes de l'empereur en Allemagne, il ne nous en a point paru de plus solide que de détacher de ses intérêts ledit électeur. A quoi il semble nécessaire que les États généraux concourent. Je n'ai pas aussi manqué de professer que Sa Majesté souhaitait avec autant de chaleur l'accommodement de la Pologne, et sans doute M. le Protecteur ne refusera pas de seconder ce désir, fondé sur des considérations qui doivent toucher le régime d'Angleterre. Ce n'est pas que jusque à cette heure les affaires d'Allemagne aient causé une grande inquiétude, et le défunt Protecteur, auquel j'ai souvent voulu donner jalousie de la puissance de l'empereur pour l'engager à secourir les Suédois, ne m'a paru en aucune manière s'en mettre en peine; en effet, il ne considérait que les États maritimes, sachant bien que les autres n'étaient pas capables de traverser son établissement. Depuis la prise de Dunkerque l'on est un peu plus intéressé aux guerres de ces quartiers; néanmoins, la conservation de cette place n'est pas tellement à cœur qu'elle eût seule produit la résolution de secours qui a été prise, sans les instances de la France et les reproches auxquels le conseil d'État se voyait exposé, s'il abandonnait un prince qui a toujours été uni à l'Angleterre; ce motif étant encore plus puissant à la veille du parlement et devant servir de titre aux demandes d'argent qui lui seront faites, l'on peut attendre que les commissaires de Son Altesse entrent dans tous les expédients capables de garantir les Suédois d'une ruine entière, et qu'à moins de quelque occupation bien pressante, le traité qui m'a été proposé sera bientôt conclu, n'y paraissant aucune difficulté, et n'étant resté, dans ma dernière entrevue avec le secrétaire d'État, qu'à résoudre à quelles conditions l'on obligerait le roi de Suède à s'accommoder, je crois qu'avec justice l'on peut désirer qu'il se tienne au traité de Roskield, et si l'espérance d'être assisté de ses amis lui donne de plus grandes prétentions, la menace

de l'abandonner le réduira à des termes raisonnables ; ses ministres sont si hauts dans la moindre prospérité que l'on pourrait bien être contraint de venir à cette extrémité. Quant au roi de Danemark, il aura peine à se défendre de la loi qui lui sera donnée, voyant la France et l'Angleterre conspirer sa ruine ; en cas de refus, et aussitôt que le traité de garantie sera signé, je ne manquerai pas d'en informer M. de Thou et le chevalier de Terlon, afin qu'ils agissent suivant les résolutions prises ici. Le dernier aura déjà su en général les diligences que je faisais et leur effet, lui ayant écrit par l'envoyé qui s'en retourna auprès du roi de Suède avec la flotte d'Angleterre. Il ne me reste, Monseigneur, pour répondre entièrement à ce que Votre Éminence m'a écrit sur ce traité, qu'à l'assurer que j'ai déjà dans mes premières conférences fait entendre aux commissaires que la garantie ne pouvait avoir lieu qu'en cas que l'envoi du secours produisit la rupture entre l'Angleterre et les États généraux, et qu'il était assez ordinaire que les princes et États assistassent leurs amis sans entrer en guerre ; ils sont demeurés d'accord de cette maxime ; mais la crainte que, dans la suite, l'aigreur s'augmentant, la guerre ne se déclarât ouvertement, leur a fait désirer la précaution dont il s'agit aujourd'hui ; j'espère que, devant la clôture de la présente, le secrétaire d'État me fera savoir de ses nouvelles sur la conférence que je lui ai proposée, et l'audience que j'ai en même temps demandée pour satisfaire au surplus du contenu des lettres de Votre Éminence ; et vraisemblablement j'aurai dans peu occasion d'informer Son Altesse des desseins du duc d'York, de l'envoi d'infanterie qui se projette en Espagne, et des ouvertures faites par M. Pimentel. Sur le premier avis, il se peut dire que ce ne serait pas une mauvaise fortune pour M. le Protecteur si la famille royale formait quelque entreprise dans la conjoncture présente, le défunt Protecteur n'ayant point eu de plus prompts ni assurés moyens de réunir son armée que de lui faire appréhender semblables desseins ; et il est de ma connaissance que dans les premiers mois de son établissement, sans un

soulèvement de quelques royalistes, il courait grand risque d'être entièrement ruiné, la plus grande partie des officiers qui étaient contraires à sa puissance et à la veille de se déclarer en ayant été retenus par la crainte du retour du roi ; je ne doute pas néanmoins que M. le Protecteur ne se sente obligé de l'avis, ni qu'il manque de donner ordre à ses vaisseaux d'observer exactement tout ce qui se passera par la Manche. Quant aux dispositions à la paix avec l'Espagne qui ont paru ici, et aux défiances que l'on y a conçues du séjour du sieur Pimentel à Lyon, je remets de rendre compte à Votre Éminence de ce qui sera venu à ma connaissance jusqu'au prochain ordinaire ; cependant M. le Protecteur me donnera lieu de l'entretenir ; je ferai en sorte que ce soit seulement en présence du garde des sceaux et du secrétaire d'État par les mains desquels toutes les affaires passent ; mais, le Conseil gouvernant, ils auront peine à n'en pas faire part à d'autres ministres : M. Lockhart s'en étant retourné il y a huit jours à Dunkerque, je ne puis m'adresser à lui ; ce serait d'ailleurs choquer le secrétaire d'État, son seul protecteur, que de prendre d'autre voie que la sienne, et quelque confiance que Votre Éminence ait audit sieur ambassadeur, il est certain que ses relations ont excité ici beaucoup de froideur, et même des plaintes contre Votre Éminence, tant par ses lettres que pendant son séjour, l'avis m'en ayant été donné par le milord Faulconbridge qui est de ses amis. Je tâchai de le découvrir moi-même lorsqu'il fut arrivé à Londres, et l'ayant mis à dessein sur les offres de pierreries que Votre Éminence lui avait faites, il me répondit que la France ne manquait jamais d'argent quand elle voulait en trouver, sans lâcher une parole qui témoignât que cette offre eût été prise en bonne part.

..... Il faut voir la séance du Parlement devant que de décider qui aura plus de crédit en Angleterre ; quoique certainement la plupart de la noblesse soit bien intentionnée pour M. le Protecteur, si les provinces choisissent pour leurs députés des républicains, son autorité sera un peu exposée ;

comme son bien et son mal dépendent de cette élection, il se fait de grandes diligences pour remplir ce corps de gens bien affectionnés, et les seigneurs de paroisses sont fort recherchés. Ceux qui avaient la principale autorité dans le Long-Parlement espèrent aussi être députés, et les officiers de l'armée briguent de leur côté; l'on croit que la ville de Londres embrassera les intérêts de M. le Protecteur, ce qui lui serait très-avantageux pour s'en concilier l'affection : il a depuis peu, au préjudice des prérogatives de la milice, renvoyé au jugement du peuple un cavalier qui en faisant sa garde a tué un bourgeois de la ville, après en avoir reçu des coups de bâton; et dans toutes les rencontres l'on tâche de satisfaire les bourgeois. C'est à quoi il faut en partie attribuer ces menaces de lettres de représailles, et le procédé si fier du Conseil contre les Hollandais sur la restitution de trois vaisseaux pris à Bantam.....

Il est arrivé nouvelle que la flotte d'Angleterre était le 20^e du passé à la hauteur de Schagen, qui est la pointe du Jutland, et qu'elle était résolue de se retourner en Angleterre à cause des glaces et de la rigueur de la saison; mais le temps s'étant un peu adouci, l'on ne sait si elle n'aura point continué son voyage.

2^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 3 février 1659.

(Voir le n^o XII.)

3^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—15 février.

Monseigneur,

J'espère que mes dépêches des 16, 27 janvier et 6 de ce mois feront cesser la surprise où Votre Éminence me paraît être par sa lettre du 30 du passé, et qu'elle reconnaîtra que j'ai accusé la réception de ses précédentes, satisfait au con-

tenu, et rendu compte exact des réponses que les ministres de M. le Protecteur m'ont données. Comme il ne m'est rien échappé de ce qui s'est passé dans nos conférences, ayant même touché les considérations qui m'ont servi à presser ici une prompte résolution sur les ouvertures du sieur Pimentel et les poursuites de l'électeur de Mayence, je ne crois pas mieux satisfaire à l'attente de Votre Éminence qu'en lui envoyant le duplicata de mes précédentes lettres, si la première des siennes n'en accuse point la réception. Elle y trouvera aussi mes sentiments sur les différentes propositions des commissaires de Son Altesse conformes à ce qu'eux-mêmes m'ont enfin déclaré assez ouvertement. Mais ma pensée n'a pas été que, pour remettre jusqu'à la séance du Parlement à se déterminer, M. le Protecteur voulût faire part à tout ce corps d'une négociation qui doit être secrète. Il était plutôt à présumer que l'incertitude de sa condition et la confiance de tirer avantage de la continuation apparente de la guerre pour l'établissement du dedans d'Angleterre, faisaient suspendre l'éclaircissement désiré. Le discours de M. le Protecteur au Parlement ne peut que confirmer le jugement que j'avais fait, et se remarquant que la puissance de la maison d'Autriche et le commerce de la mer Baltique ont servi de prétexte à la convocation de l'assemblée et à la demande d'une assistance d'argent, il n'y a pas de quoi s'étonner que l'on ne se soit pas expliqué qu'en des termes fort généraux, ni que le voyage de M. Lockhart se soit aussi différé jusqu'à ce que l'on lui pût donner des instructions précises; la disposition que M. le Protecteur professe cependant d'avoir et les prétentions à la paix qu'il me semble devoir appuyer, peuvent faire prendre des mesures assez certaines en attendant que sa conduite lui permette de parler ouvertement, ce qu'il y a lieu d'attendre dans peu de jours. Quant à ce qui regarde l'intérêt des rois du Nord, le traité, que Votre Éminence aura présentement, justifie que j'ai exécuté les derniers ordres qui m'ont été envoyés. Il se prépare maintenant un nombre de vaisseaux assez considérable pour l'opposer aux

Hollandais s'ils prenaient le parti d'assister le roi de Danemark. Leur ambassadeur professe qu'ils ne songent qu'à la réconciliation, et hier il me vint assurer d'avoir écrit la déclaration que je lui ai faite, après en être convenu avec le secrétaire d'État, que, quand il aurait pouvoir de convenir avec les députés de Son Altesse et moi des moyens d'avancer cet accommodement, nous serions prêts d'entrer en conférence, et même de résoudre à peu près les conditions auxquelles chacun de nous tâcherait de porter nos alliés. Il croit que cette ouverture sera embrassée par ses supérieurs, mais qu'ils ne peuvent pas envoyer un ambassadeur avant que d'être informés des présentes dispositions du roi de Suède après ce qui s'est passé de part et d'autre, y ayant grand sujet de douter que la médiation soit agréable. Ledit sieur ambassadeur m'a ensuite dit avoir ordre de témoigner ici, comme le sieur Borel le devait faire en France, que les Provinces-Unies entreraient volontiers dans une ligue défensive avec la France et l'Angleterre, et sur ce que je lui ai demandé quelle en pouvait être la fin, il ne m'en a proposé aucune autre que la cessation de beaucoup de jalousies que nous avions les uns des autres. Je n'ai pas laissé de lui faire espérer que Sa Majesté écouterait avec joie cette proposition, et de lui confirmer que ses ordres m'obligeaient d'employer tout son crédit pour prévenir les sujets de mésintelligence entre eux et l'Angleterre. J'avais en effet, dans mes précédentes conférences, convié les commissaires de Son Altesse d'accommoder le différend qui regarde la prise de trois vaisseaux anglais devant Bantam, et aussi, sur le désir dudit ambassadeur, représenté les mauvaises suites qui pourraient arriver si M. le Protecteur permettait à ses sujets d'armer sous les commissions du roi de Suède. Le secrétaire d'État me promit que le sieur Downing aurait des ordres de terminer le premier point, que pour l'armement, il ne savait pas qu'aucun Anglais en eût pris la liberté, et nous demeurâmes d'accord d'en user avec les États généraux de telle façon qu'ils n'eussent pas prétexte de prendre aucune liaison avec l'Espagne.

Je continuerai d'agir sur le même principe, et s'ils envoient ici ordre de traiter sur les affaires du Nord, je ne doute point que nous ne convenions des moyens de rétablir la paix, crainte de s'engager contre un État puissant sur mer, outre que l'on ne croit pas ici l'avantage de la nation de ruiner entièrement le roi de Danemark. Je juge aussi, des discours dudit ambassadeur et de ses fréquentes visites depuis la résolution du traité de garantie, que ses supérieurs veulent éviter les occasions de rompre avec la France et l'Angleterre. Ces belles apparences ne retarderont pas les préparatifs d'ici, et les apparences veulent que M. le Protecteur aura le pouvoir d'exécuter ce qu'il projette. Le Parlement est mieux disposé en sa faveur que l'on ne s'était imaginé; au lieu d'agiter avant-hier l'exclusion des membres d'Écosse et d'Irlande, comme il était attendu, le secrétaire d'État proposa un acte de reconnaissance de M. le Protecteur, prenant pour prétexte que les princes étrangers ne sauraient que juger du gouvernement d'Angleterre jusqu'à ce qu'il parût avoir été reconnu par l'assemblée, et que ce pourrait être un préjudice très-considérable à la nation si dans la présente conjoncture ils refusaient de traiter avec Son Altesse. Cette proposition fut d'abord éloignée par quelques républicains; mais leur nombre se trouva si peu considérable quand l'acte fut lu pour la première fois, et renvoyé à lundi prochain pour être relu, étant de l'usage, devant que de venir aux suffrages, de les relire trois fois. Il a depuis été aussi proposé que les États voisins de l'Angleterre étant en guerre, et donnant, par leurs grands préparatifs, occasion d'appréhender quelque entreprise, il fallait pourvoir au plus tôt à ce qu'il y eût un fonds capable d'équiper une flotte considérable, sur quoi la résolution a été que de lundi en huit jours les trésoriers apporteraient leurs comptes, afin que le Parlement, étant informé des deniers levés, pût mieux reconnaître la nécessité présente. Ce sont les principales affaires qui ont été tous ces derniers jours sur le tapis; le reste du temps a été employé à examiner la plainte d'un des membres du corps contre un major de l'armée qui

a été envoyé à la Tour de Londres, et la requête du major général Overton, prisonnier d'État depuis quelques années dans le château de Jersey, dont il a été ordonné au gouverneur de représenter au Parlement le prisonnier. Il fut aussi fait hier une harangue par l'un des plus illustres républicains de l'Assemblée, tendant à séparer le commandement de la milice du gouvernement politique, mais sans être suivi, d'où il se reconnaît que le parti de M. le Protecteur est le plus fort, et qu'il pourra faire prendre des résolutions favorables à ses desseins; encore que l'on croie qu'il se projette une requête au nom de beaucoup de peuple, tant de Londres que de la campagne, tendant à la diminution de son autorité. Cet acte de reconnaissance fera éclater dans peu tous les mécontentements. Cependant la Chambre des seigneurs n'a aucune correspondance avec celle des Communes, et l'on évite d'entrer dans cette question, qui pourrait aliéner beaucoup de personnes bien intentionnées au gouvernement et contraires au nouveau établissement.

4° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 6 mars 1659.

(Voir le n° XVI.)

5° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—7 mars.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 29^e du passé, dont le contenu ne me donne rien à ajouter à ce que ma précédente lui a déjà fait savoir de la négociation du colonel Walter, n'en étant rien venu à ma connaissance depuis qui puisse détruire les avis que Votre Éminence a reçus, ni aussi convaincre le secrétaire d'État d'une fausse franchise dans la protestation qu'il m'a faite que ledit colonel n'a eu aucune commission de M. le Protecteur.

Je dois seulement confirmer qu'il ne me paraît point que le père Talbot, jésuite, ait été en Angleterre, ni par quels motifs le régime d'Angleterre voudrait traiter séparément avec l'Espagne, maintenant qu'il reconnaît que le roi désire la paix, que sa condition n'en sera pas meilleure, et qu'il est certain qu'il est de son intérêt particulier de conserver l'amitié de la France, bien loin de lui donner sujet de plainte, et un titre de favoriser un jour le roi d'Écosse dont le retour sera plus facile lorsque les deux grandes couronnes seront d'accord. C'est la seule ressource des royalistes, et soit qu'elle soit bien fondée ou qu'ils se flattent d'une vaine espérance, le parti de M. le Protecteur semble appréhender encore plus de traverses dans son établissement lorsque les États du dehors seront sans occupation, parce qu'ils pourront assister plus facilement sous main son ennemi, et les mécontents du gouvernement d'Angleterre seront plus hardis à former des entreprises s'ils le croient abandonné de la France que quand elle sera dans ses intérêts. Je suis demeuré quasi persuadé par ces considérations, et par les discours qui ont été tenus dans le Parlement, que M. le Protecteur ne se détacherait point de la France, que son empressement pour la paix n'était pas si grand; que les réponses vagues du secrétaire d'État ne procédaient pas moins de sa froideur que de l'incertitude des affaires du dedans, et qu'il ne prendrait point ici aucune résolution précise jusqu'à ce que sa puissance fût un peu plus affermie. Il est vrai que, pour correspondre à la confiance et sincérité dont Votre Éminence a usé depuis que le sieur Pimentel est arrivé à Lyon, M. le Protecteur devait parler plus ouvertement que ses ministres n'ont fait, et ne pas professer une si grande disposition à la paix, si elle était si préjudiciable à ses desseins que le secrétaire d'État m'a laissé entendre dans notre dernière entrevue, depuis laquelle je n'ai pas reçu de ses nouvelles, encore qu'en nous séparant il se fût engagé de m'en donner, et que le dernier jour de la semaine passée, ayant reçu la lettre de Votre Éminence, je lui aie mandé l'impatience où elle était d'être certaine des

intentions de Son Altesse; il remit à cette après-dînée de me rendre réponse; mais je doute que le Parlement se lève assez tôt pour lui donner le temps de satisfaire aujourd'hui à sa promesse, ni ne puis rien assurer si ce n'est que je continuerai de faire connaître qu'il ne se peut plus différer de rendre réponse au sieur Pimentel. Les avis qui s'écrivent du dehors de l'accommodement d'entre la France et l'Espagne, et le succès de la délibération présente du Parlement, pourront porter M. le Protecteur à se déclarer. Quelques marchands de Londres lui ont aussi depuis peu présenté un écrit contenant l'avantage et le préjudice que l'Angleterre reçoit de la guerre avec l'Espagne, et cette remontrance peut être suscitée pour tirer quelque mérite de la résolution qui ne se peut éviter; il s'est même publié que le sieur Whitelocke, ci-devant ambassadeur en Suède et garde des sceaux d'Angleterre, était destiné pour traiter de la paix; mais si l'on en était venu si avant, M. Lockhart en aurait déjà porté la nouvelle, et son retardement doit être en partie attribué à l'irrésolution des ministres d'ici, n'étant pas en effet de bonne grâce de le renvoyer dans la présente conjoncture sans des instructions touchant la paix. Il ne s'est rien passé tous ces jours, touchant celle des princes du Nord, qui soit venu à ma connaissance, et j'attends toujours ledit sieur secrétaire pour presser le départ de la flotte et lever les scrupules qui le pourraient retarder; si ce que s'en publie est vrai, le vent seul l'empêche présentement de se mettre en mer. Il n'est pas néanmoins à présumer que ce soit devant l'échange des ratifications de notre traité de garantie, et que nous soyons demeurés d'accord des instructions qui doivent être envoyées aux ministres de France et d'Angleterre résidant auprès du roi de Suède. L'ambassadeur de Hollande m'a dit depuis deux jours qu'il avait entretenu le secrétaire d'État sur les ouvertures faites à La Haye par le pensionnaire de Hollande sans en retirer rien de positif, ce qui fait juger que l'on n'est pas encore bien déterminé si le roi de Suède sera pressé de se relâcher d'une partie des avantages du traité de Roskield.

Il semble aussi, par le discours dudit ambassadeur, que ses supérieurs ne veulent retenir leur secours qu'à cette condition, et il parle de cette affaire avec tant d'emportement que je ne l'ai point trouvé capable de goûter les raisons qui nous devaient empêcher de forcer ce prince à un traité si désavantageux, si nous ne l'y pouvions volontairement porter; c'est une des principales difficultés que le secrétaire d'État m'a formée, et qui est à résoudre. Il n'y a rien de plus considérable à écrire d'ici que la résolution qui fut prise la semaine passée de laisser la séance aux députés d'Irlande aussi bien qu'à ceux d'Écosse, sans entrer dans la question s'ils étaient bien ou mal appelés, ni les priver du suffrage dans leur propre cause. Les autres séances de la semaine furent employées par quelques affaires particulières, et plaintes d'un colonel de l'armée contre un secrétaire du mylord Henry, qu'il accuse de concussion et malversation. Il a été ordonné que ledit secrétaire se présenterait au Parlement. Un gentilhomme, autrefois major dans les troupes du roi, s'est aussi plaint de ce que sans condamnation ni jugement il a été relégué en l'île de Barbade, et là vendu en plein marché comme un esclave; ce traitement a excité quelque bruit, même contre le secrétaire d'État, sans que néanmoins l'on soit venu à aucune résolution. Quelques marchands ont aussi présenté requête au comité du commerce que le Parlement a établi, tendant à ce que, durant la guerre avec l'Espagne, le transport des marchandises qui en proviennent, comme le vin et les fruits, soit défendu; en même temps d'autres ont demandé à M. le Protecteur la paix avec l'Espagne. Présentement la question de la Chambre nouvelle est en débat, et l'opinion générale veut qu'elle sera maintenue. Les presbytériens demeurent fermes dans les intérêts de M. le Protecteur; l'on veut que les principaux aient été gagnés par des promesses de leur donner part au gouvernement, appelant les uns au Conseil et les autres dans l'armée, que les anabaptistes et autres sectaires soient aussi retenus par l'espérance d'entrer en autorité si la Chambre des seigneurs, composée

de leurs chefs, est conservée. Ces deux partis étant d'accord, M. le Protecteur ne peut présentement trouver aucune difficulté à ses desseins. Il ne laisse pas de caresser les soldats, et ce matin il s'est trouvé au lieu où la montre leur a été payée; il l'a accompagnée de paroles de confiance et d'amitié. . . .

Je n'ai point ouï parler du secrétaire d'État, mais j'apprends qu'il a enfin passé, de 174 à 130, que les nouveaux seigneurs seront reconnus; beaucoup d'autres députés se sont absentés pour ne vouloir approuver cet établissement, et n'oser aussi s'y opposer.

6° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—10 mars.

Monseigneur,

J'ai attendu jusques à dix heures du soir le secrétaire d'État; au lieu de m'apporter, comme il me l'avait mandé ce matin, la réponse que j'attendais, son premier commis m'est venu dire de sa part que Son Altesse était si fort embarrassée des affaires domestiques qu'elle ne pouvait prendre encore aucune résolution sur celle que je lui avais communiquée, et que même l'importance dont elle était ne lui permettait pas de la déterminer sans le conseil de son Parlement; que néanmoins M. Lockhart allait recevoir ordre de passer à la cour, et qu'il serait pleinement instruit des intentions de Son Altesse, tant sur cette affaire que sur les recrues dont j'avais parlé audit sieur secrétaire dans notre dernière entrevue; j'ai témoigné audit commis que j'avais fait espérer, suivant la promesse qui m'en avait été faite, quelque chose de plus positif; que Votre Éminence ne pourrait recevoir cette réponse que comme un amusement; que même j'y trouverais de la contrariété en ce que M. le Protecteur déclarait ne pouvoir rien résoudre sans l'avis de son Parlement, et néanmoins promettait d'envoyer présentement M. Lockhart avec pleines instructions; que je priais ledit sieur secrétaire de me donner quelque chose de plus positif à écrire; edit commis, après

avoir lu un papier contenant son instruction, m'a dit que c'était tout l'éclaircissement qu'il me pouvait donner, et qu'à la vérité, il avait, comme moi, trouvé de la contrariété dans le discours de son maître. Pour en être éclairci, je l'ai chargé de l'aller trouver et de lui faire savoir la peine où il me mettait; qu'il était à propos que je le visse tant sur cette affaire que pour l'échange de la ratification du traité de garantie, et qu'il me fit savoir si je n'avais point d'autre éclaircissement à promettre à Votre Éminence, qui l'attendait avec grande impatience. Ledit commis vient présentement de me rapporter que son maître ne manquerait pas de me voir après-demain; que cependant je vous pouvais transmettre la réponse qu'il m'avait déjà envoyée, ajoutant qu'à la vérité M. Lockhart n'avait pas encore reçu ordre de partir et que même son voyage pouvait être différé quelques jours, avant lesquels il espérait, avec l'assistance du ciel, que M. le Protecteur serait en état de prendre sa résolution et de m'en informer aussi bien que ledit sieur Lockhart. Ce sont les termes de l'un et l'autre message, dont sans doute Votre Éminence ne restera guère plus satisfaite qu'elle ne l'a été des précédentes réponses. Il n'y a pas néanmoins sujet de s'étonner de ces remises, vu l'état des affaires du dedans, qui sont toujours assez incertaines; ce n'est pas que jeudi dernier le Parlement ne résolût, à minuit, après beaucoup de contestations, que M. le Protecteur exécuterait la résolution prise par la maison de mettre en mer une flotte considérable pour la défense de la république et conservation du commerce, sans préjudice de l'intérêt du Parlement dans la milice et du droit de faire la paix et la guerre. Cet arrêté passe pour très-avantageux à Son Altesse en ce qu'il le maintient dans la possession des forces; et quoique la dernière partie semble, par la réserve, établir aussi le droit du Parlement, cette clause est seulement considérée comme un adoucissement pour faire passer le renvoi à M. le Protecteur, et par là non-seulement le reconnaître, mais aussi lui donner la disposition des plus importantes forces de la nation. Les républicains n'étaient

pas de ce sentiment; d'autres voulaient que l'on laissât les princes du Nord vider leur querelle, et que, si la flotte était envoyée, ce fût au nom du Parlement, et pour offrir des conditions d'accommodement devant que d'appuyer aucun intérêt. Tous ces avis différents ont été appuyés par beaucoup de débats, mais le nombre des courtisans a prévalu; il est encore à remarquer que le Parlement a voulu faire le renvoi à M. le Protecteur seul, sans faire mention du Conseil, pour ne pas autoriser le gouvernement en la forme qu'il est établi, et a seulement parlé de l'exécution de la résolution qui avait été prise la veille d'équiper une flotte. L'on n'a pas d'ailleurs voulu parler de l'assistance d'aucun des princes du Nord pour ne rien préjuger, mais seulement de l'avantage du commerce; ce sont les réflexions sur cet acte duquel chaque parti prétend tirer de l'avantage. Le reste de la semaine, il ne s'est rien passé de considérable, et aujourd'hui l'on a recommencé à parler de la Chambre des Seigneurs. La voix publique est contre l'établissement nouveau, et il se dit que M. le Protecteur le veut maintenir, ce qui pourrait causer quelque division entre lui et le Parlement, qui a aussi ce matin entendu le gouverneur de la Tour de Londres, sur la plainte faite contre lui par un gentilhomme prisonnier qu'il n'avait pas remis à la justice ordinaire suivant l'ordre qu'il en avait reçu; sa défense a été une lettre du défunt Protecteur portant qu'il eût à le remettre entre les mains d'un officier pour le transporter en quelque île. Le Parlement n'a pas trouvé cette excuse valable, et a permis au prisonnier de poursuivre les dommages et intérêts contre ledit gouverneur. Il se dit que maintenant l'armée est en meilleure disposition et que les officiers devaient aujourd'hui signer une déclaration pour dissiper les impressions que le public a conçues de leur division.

7^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659. — 17 mars.

Monseigneur,

Les deux dernières lettres des 8 et 12 de ce mois que

Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire ne venant que de m'être rendues, j'en accuserai seulement aujourd'hui la réception, et remettrai au prochain ordinaire à l'informer du succès des instances qu'elle m'ordonne de réitérer sur le sujet de la paix. Ce n'est pas que le dernier entretien du secrétaire d'État donne lieu d'espérer encore aucune solution, à moins que les délibérations du Parlement ne la fassent prendre. Ce n'a point été le manquement de temps qui l'a retardée jusques à cette heure. M. le Protecteur ne fait rien de son chef, et le secrétaire, qui semble avoir la direction des affaires du dehors, m'a souvent insinué que ce n'était pas encore l'intérêt de ce gouvernement de parler de la paix, bien que, suivant les avis qui me sont donnés, Son Altesse y soit fort portée. J'avais bien eu le soupçon que, sous le prétexte des occupations domestiques, il différerait de me rendre une réponse précise pour cependant traiter secrètement avec l'Espagne; le voyage du colonel Walter ne m'avait aussi été caché, non plus que les propositions du père Talbot; il m'a même été rapporté depuis deux jours que M. le Protecteur était pressé par un autre émissaire d'Espagne de se déclarer, et qu'il l'avait renvoyé au secrétaire d'État; et sur ce qu'il se plaignit que ce ministre n'avait aucune inclination à la paix, Son Altesse répondit qu'il était mal informé et que ledit sieur secrétaire la souhaitait plus qu'il ne croyait. Mais les mêmes qui m'ont donné ces informations m'assurent aussi que, tant le secrétaire que les autres ministres du Conseil auxquels la proposition a été faite, ne rendent que des réponses illusoirs et qui laissent seulement espérer que, quand notre traité de campagne sera expiré, M. le Protecteur pourra songer à l'accommodement. Le secrétaire d'État m'avait aussi fait savoir la proposition du père Talbot, cordelier réputé fort fripon, qui vint avec Bodkins; et comme les uns et les autres avis se sont trouvés conformes, je jugeai que l'on pouvait se fier aux assurances, qui m'ont été si solennellement réitérées, que l'Angleterre ne traiterait point sans la France; je ne vois pas d'ailleurs que ce soit son intérêt

d'en user autrement, à moins que le roi ne refusât de traiter, étant bien plus avantageux pour l'établissement de M. le Protecteur d'engager Sa Majesté à la garantie de la paix que de se reposer sur la bonne foi de l'Espagne, sans retirer aujourd'hui plus de profit d'un traité séparé qu'il ne s'en pourra ménager demeurant uni avec la France. Je ne m'appuyeraï pas néanmoins si fort sur ces considérations, ni sur les avis qui me sont donnés que dans la première occasion je ne tâche de découvrir du secrétaire d'État s'il agit avec la bonne foi qu'il professe. Les offres d'un secours d'hommes que Votre Éminence m'ordonne de faire, et dont j'avais déjà fait avance lorsque les officiers de l'armée commencèrent à se diviser, me mettront en état de traiter cette matière. Il s'en peut parler sans scrupule, étant certain que le voyage du colonel Walter a été fort public; et comme on me rapporte qu'il n'avait ni ordre ni commission, je n'y ferai pas beaucoup de réflexion. Pour ce qui est des affaires du Danemark, ma précédente aura fait savoir que j'en ai parlé au secrétaire d'État suivant les intentions de Sa Majesté, et qu'il m'a désavoué le traité secret dont néanmoins j'avais été averti de fort bonne part. En délivrant la ratification, il y a lieu d'insinuer encore que ce n'est pas l'intention de la France de dépouiller le roi de Danemark, ni de favoriser aucune entreprise capable d'apporter de nouveaux obstacles à la paix du Nord, que l'Angleterre a encore plus d'intérêt de souhaiter que la France. Depuis quelques jours, le bruit s'est répandu que Copenhague avait été forcé, et cette nouvelle s'attribue à un envoyé de Pologne arrivé depuis peu. Cependant la flotte demeure en même état, et le général Montague est encore à Londres; l'on veut que ce soit faute d'argent qu'il ne soit pas parti dès la semaine passée; mais M. le Protecteur pourrait bien attendre ce que feront les États généraux et si les ordres qu'a eu le sieur Downing de les convier de concourir avec nous à la réconciliation ne produiront pas quelque effet, devant que de s'exposer à une guerre qu'il a intérêt d'éviter, quand son naturel ne serait pas fort pacifique, son établis-

sement n'étant pas si solide qu'il ne doive appréhender une puissance maritime. Il est bien vrai que le Parlement est composé de membres bien intentionnés, mais l'armée est toujours divisée en différentes factions, et le Protecteur aura peine à s'affranchir du pouvoir du premier de ces corps sans tomber sous la sujétion de l'autre. Il ne fut encore rien conclu la semaine passée sur la question qui est agitée depuis quelques jours, mais apparemment elle sera décidée aujourd'hui, suivant le désir de la cour, ayant passé ce matin, contre l'avis des républicains, que le Parlement se rassemblerait cette après-dînée pour y mettre fin, et quelques chefs presbytériens ayant fort harangué en faveur de cette Chambre des nouveaux seigneurs. Cette affaire terminée, il semble que les autres ne puissent pas recevoir beaucoup de difficulté; aussi tout le monde est en attente de la présente délibération.

8° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—27 et 31 mars.

Monseigneur,

La lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 22^e de ce mois m'ayant été rendue aujourd'hui au moment où j'allais chez le secrétaire d'État, je me suis trouvé en condition de satisfaire au contenu, en pressant avec instance la résolution que l'on a différée jusques à cette heure de me donner, et faisant entendre, qu'encore que le sieur Pimentel ait été renvoyé en Flandre, comme ç'a été avec assurance que dans peu le roi serait informé des prétentions du régime d'Angleterre, Sa Majesté ne pouvait, sans s'exposer aux reproches de toute la chrétienté, demeurer plus longtemps dans l'incertitude où elle était de ses sentiments. Je me suis même réduit à ce que, s'il n'était pas possible à M. le Protecteur de se déterminer encore, au moins il découvrit en général son inclination, et je n'ai enfin oublié aucune des raisons que Votre Éminence a touchées dans toutes ses dépêches pour tirer l'éclaircissement qu'elle sou-

haite. Ledit sieur secrétaire ne m'a néanmoins rendu d'abord qu'une réponse semblable aux précédentes, et a continué d'attribuer aux embarras domestiques l'irrésolution de son maître, non que le temps de songer aux autres affaires lui manquât, mais pour ne pouvoir prendre aucun parti devant que le Parlement ait achevé les délibérations qui sont sur le tapis. Il s'est aussi étendu sur les différentes dispositions de cette assemblée à l'égard de la paix, représentant les républicains fort portés à la conclure, même quelques-uns à rompre avec la France, et les autres députés soumis entièrement à la volonté de M. le Protecteur. Ce discours m'ayant donné lieu de demander quelle elle était, ledit sieur secrétaire, après s'être un peu défendu, se voyant pressé, m'a déclaré fort nettement que la nécessité le pouvait forcer à la paix, mais que ce serait contre son inclination, ce qui m'a un peu surpris après des sentiments si contraires qu'il avait professés dans nos autres conférences, et j'ai cru lui devoir dire que, bien que Sa Majesté désirât conserver l'étroite union qui était entre la France et l'Angleterre, et s'accommoder aux affaires de M. le Protecteur, néanmoins la constitution de celles de France ne lui permettant pas de faire une guerre perpétuelle, il était à souhaiter que M. le Protecteur entrât dans cette considération et se disposât de son côté à la paix. J'ai aussi pris cette occasion de parler du voyage qu'a fait le colonel Walter en Flandre, témoignant que, si ce que l'on m'en avait rapporté était vrai, il n'y avait pas ici tant de répugnance à traiter que ledit sieur secrétaire professait. Il m'a fait mille protestations, me priant d'y prendre confiance, que jamais ledit colonel n'avait eu commission de faire aucune ouverture, que l'on lui avait à la vérité donné permission d'aller poursuivre le paiement d'une somme considérable qui lui est due par l'Espagne pour le transport de quelques Irlandais, mais que, bien loin de s'en être servi, l'on lui avait refusé la liberté d'entrer en Flandre; qu'au reste c'était un homme trop imbécile pour être chargé d'une commission de cette importance, qu'il y avait bien

d'autres personnes en Angleterre propres à être employées avec moins de bruit, et que je pouvais promettre sans crainte d'être exposé à aucun reproche, ni désavoué de deçà, que M. le Protecteur ne recevra ni n'écouterà aucune proposition sans en faire part au roi. Ces assurances m'ont été données en des termes si positifs que je n'ai pu m'empêcher de les recevoir comme très-sincères, et suis retombé sur les instances qui avaient été faites par le sieur Pimentel et les paroles que Votre Éminence lui avait données en suite de celles que j'ai reçues ici que M. le Protecteur n'était pas moins porté à la paix que Sa Majesté. Ledit sieur secrétaire, adoucissant la déclaration qu'il venait de faire, m'a témoigné que Son Altesse tiendrait la même conduite que la France ; que dans peu de temps elle pourrait être en état de s'en expliquer davantage, que présentement il ne fallait pas attendre plus d'éclaircissement, et m'a néanmoins demandé si nous conserverions toutes les conquêtes de Flandre, alléguant pour prétexte de sa curiosité que, si l'on était ici informé des conditions auxquelles la France voulait traiter, il se prendrait des mesures plus certaines pour l'accommodement d'Angleterre. Je me suis déclaré peu instruit de ce particulier, faisant espérer que Votre Éminence n'en refuserait point la communication au ministre de M. le Protecteur, et n'ai pas laissé de dire que, suivant mon sentiment, la plupart des places que le roi avait conquises étant de l'ancien domaine de France, elles ne pouvaient être avec justice redemandées ; que, pour les autres, elles se pourraient échanger avec celles que nous avons perdues, et qu'apparemment ce point ne recevrait pas beaucoup de difficulté. Ledit sieur secrétaire n'a point approfondi davantage cette question, et ne voyant pas jour de retirer de lui plus de satisfaction sur le traité de paix, je suis passé aux offres que Votre Éminence m'avait chargé de faire en cas que M. le Protecteur eût besoin d'un secours de France ; elles ont été reçues avec grande démonstration de reconnaissance, et promesse d'en informer Son Altesse. J'ai ensuite voulu parler des affaires du

Nord, et ledit sieur secrétaire a d'abord pris la parole pour me faire part des avis qu'il reçut hier du sieur Downing par un exprès; comme ce n'est que le résultat d'une conférence que ce ministre a eue à La Haye avec le pensionnaire de Hollande dont M. de Thou doit avoir rendu compte, je m'en remets à ce qu'il en aura écrit. Il serait aussi superflu de rapporter à Votre Éminence la longue conversation que nous avons eue sur ce sujet; seulement dirai-je que ledit sieur secrétaire d'État m'a encore solennellement déclaré que M. le Protecteur n'avait aucune pensée de faire des conquêtes en Allemagne ni sur les bords de la mer Baltique, et qu'il n'avait armé qu'à l'instigation de la France pour garantir le roi de Suède contre ses ennemis; que les propositions faites par ledit pensionnaire de Hollande lui paraissaient captieuses, et faites à dessein de gagner temps pendant lequel les Provinces-Unies acheveront de mettre leur flotte en état d'assister puissamment le roi de Danemark; que l'on caressait fort à La Haye M. de Thou pour le faire tomber dans le piège; qu'à la vérité le traité de Roskield devait servir de fondement à celui que nous voulions faire entre ces princes, mais qu'il était à craindre que ni l'un ni l'autre ne l'acceptât; que nous devons résoudre si en ce cas nous appuierions la conquête de Copenhagen quand même ce serait le fait du roi de Suède; que nos offices communs ne produiraient point la réconciliation, si l'on l'abandonnait en laissant aux Hollandais la liberté de porter leur secours au roi de Danemark, sur l'assurance qu'ils donnaient de n'avoir autre prétention que de rétablir lesdits princes au même état qu'ils étaient devant cette dernière guerre. Il m'a encore proposé, pour un troisième parti, de convenir avec les États généraux que ni la France, ni l'Angleterre, ni les Provinces-Unies n'assisteraient leurs alliés d'une année pendant laquelle il démèleront seuls leur querelle ou s'accommoderont; il a désiré mon avis afin que M. de Thou et le sieur Downing parlassent en conformité et que les instructions leur en fussent envoyées dès ce soir. Toutes ces ouvertures ont été en des termes qui font paraître que l'in-

clination d'ici est de favoriser les desseins du roi de Suède, quels qu'ils puissent être, et bien que ledit sieur secrétaire m'ait souvent déclaré que notre seule considération faisait agir l'Angleterre, qu'elle ne devait pas supporter seule la dépense de trois cent mille livres sterling, à quoi se monte l'armement de la flotte, et que si nous ne souhaitons que d'exécuter le traité de Roskiel, il ne fallait point se mettre en si grand frais, il m'a semblé que, pour suivre les intentions de Sa Majesté, je ne pouvais donner les mains aux deux dernières propositions, ni aussi demeurer d'accord que le roi de Suède fût laissé en liberté de préférer la conquête du Danemark aux autres entreprises plus avantageuses à la cause commune qu'il pourrait former. Et après avoir fait connaître que M. le Protecteur serait encore plus exposé que nous si les Suédois ne donnaient des affaires à l'empereur, j'ai dit que Sa Majesté de son côté faisait des dépenses plus grandes que l'Angleterre pour les mettre en cet état, et qu'au reste la continuation de la guerre de Danemark était contraire à la fin que nous nous étions proposée par le traité de garantie en ce qu'elle aliénerait toute l'Allemagne, et qu'au lieu de produire une diversion qui empêchât l'empereur d'envoyer des troupes en Flandre, elle le mettrait en état d'exécuter le dessein qu'il en avait fait à la sollicitation de l'Espagne moins intéressée au salut du roi de Danemark qu'à la perte des Pays-Bas; que cette même guerre engageait la France entièrement et les Provinces-Unies, quelques assurances que nous puissions leur offrir de les maintenir dans le commerce de la mer Baltique, avec autant de franchise qu'ils en ont eu par le passé, si le Sund tombait en la puissance du roi de Suède, ce que ledit sieur secrétaire d'État m'avait proposé comme un moyen de leur faire poser les armes. J'ai été d'avis qu'il faut absolument porter le roi de Suède à l'accommodement; pour y parvenir et éviter le piège que les Hollandais pouvaient tendre, la flotte d'Angleterre se devait mettre en mer au plus tôt pour passer le Sund et empêcher le secours des Hollandais; qu'en même temps les ministres de France

et d'Angleterre aient ordre de convier les rois de Suède et de Danemark à l'exécution du traité de Roskiold, et fassent perdre au premier de ces princes toute pensée que nous voulions favoriser la conquête de Copenhagen, ni ses autres desseins sur le Danemark, s'il rejette le conseil de ses amis; qu'ils fassent aussi savoir à son ennemi que ladite flotte n'entreprendra rien à son désavantage s'il ne rejette point cet accommodement, et en effet qu'elle n'agisse pas jusqu'à ce que l'un et l'autre ait fait sa déclaration; que cependant les États-Généraux seront avertis de cette résolution, et conviés de ne point envoyer leur flotte afin d'éviter toutes les occasions d'hostilité, mais plutôt fassent passer des offices auprès du roi de Danemark pour le bien disposer. Ledit sieur secrétaire n'est point tombé dans mon sentiment; il veut que, si la flotte se met une fois en mer, elle appuie les desseins du roi de Suède encore même qu'il refuse la paix et persiste à la conquête de la Zélande, vu que l'Angleterre ne se mêle point de la querelle, et sur ce fondement il n'approuve pas que l'on convienne ici des modifications que les Hollandais veulent apporter au traité de Roskiold.

Je ne puis dire si la flotte partira, ledit sieur secrétaire ne m'ayant pas répondu catégoriquement sur la demande que je lui en ai faite. Notre différend ou les affaires domestiques pourront bien l'arrêter quelques jours, et Votre Éminence aura, si je ne me trompe, le temps de résoudre mon scrupule causé principalement par ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire de la guerre du Danemark. Je pressai ensuite le renvoi de M. Lockhart, témoignant que l'espérance de son prompt retour l'avait empêché de m'envoyer instructions sur le renouvellement du traité de campagne. Ledit sieur secrétaire d'État m'assura que dans peu de jours il partirait, me laissant néanmoins aller que les affaires d'ici le retenaient.

J'ajouterai à cette relation, qui fait voir les dispositions d'ici touchant la paix avec l'Espagne et celle du Nord, que, m'é-

tant ces jours passés exactement informé de la négociation du père Talbot, jésuite, j'avais trouvé qu'il n'est point en Angleterre et n'y a été depuis longtemps, que c'est son frère le cordelier qui a fait quelques propositions, entre autres celle du mariage du duc d'York avec la sœur du Protecteur, que l'on a traitée ici de ridicule, et que ne pouvant trouver aucune créance, il a repassé en France avec cet archevêque d'Irlande que Votre Eminence m'avait recommandés pour chercher meilleure fortune. Ces mêmes avis m'avais été donnés par Bodkins, et ils me sont confirmés de si bonne part qu'ils doivent passer pour véritables. Je crois d'ailleurs que, si ce régime voulait traiter avec l'Espagne, il ne prendrait pas la voie des prêtres, en ayant beaucoup d'autres. L'ambassadeur de Hollande même a autrefois fait entendre que ses supérieurs n'auraient pas désagréable de rendre un si bon service. Pour ce qui est des inclinations de Son Altesse, elles sont à la paix ; mais comme elle se laisse conduire, ses sentiments ne sont pas à considérer, et ses ministres, dont le secrétaire d'État est le principal, jugeant à propos de continuer la guerre, l'accommodement de la France ou le Parlement sont seuls capables de produire d'autres résolutions, et l'on peut prendre des mesures certaines sur les protestations qui m'ont encore été cejourd'hui renouvelées que l'Angleterre ne se détachera point de la France, s'il n'arrive quelque changement dans le gouvernement. Il me paraît aussi, à l'égard des guerres du Nord, que l'on se défie fort de la conduite des Hollandais, et qu'il se professe de ne vouloir point rompre avec eux ; néanmoins, l'on ne laissera point d'envoyer la flotte dans le Sund. Mais je ne puis m'empêcher d'avoir toujours ombrage de ce dessein d'appuyer la conquête du Danemark si le roi de Suède ne se peut porter à la paix ; j'attends avec quelque impatience la conférence dont le secrétaire est demeuré d'accord pour en être plus éclairé ; et après avoir solennellement déclaré que, si l'Angleterre s'engageait en quelque nouvelle guerre par un traité qui lui donnât des places sur les côtes de la mer Baltique, la France ne se croirait pas obligée de

suivre la même fortune, il y aura moins d'inconvénients de laisser agir la flotte d'Angleterre en toute liberté que de refroidir cette ardeur qui paraît et donner un titre d'abandonner à la bonne foi des États-Généraux les affaires du Nord. Comme les ministres de Suède ne m'ont point vu depuis les funérailles de M. le Protecteur, toutes ces négociations se sont passées sans leur participation, et je n'espère pas que leur conduite soit plus louable que celle du sieur Courtin, puisque l'un d'eux témoigne dans ses lettres tant de mauvaise foi. Le traité de garantie effacera l'impression qu'elles ont causée, encore que les ministres de cet État ne publient pas comme il faut que la France a fait prendre la résolution d'envoyer une flotte dans la mer Baltique, ce qui a donné lieu à quelques-uns du Parlement de parler contre notre étroite liaison, et de dire que, quand l'Angleterre se serait engagée, nous l'abandonnerions. L'ambassadeur de Hollande n'a pas de sa part manqué de nous attribuer l'envoi de ce secours, et le roi de Suède serait le seul qui n'en serait pas persuadé. J'ai assez informé M. le chevalier de Terlon pour le mettre en état de faire connaître la vérité. Il me reste, Monseigneur, à parler des affaires d'Angleterre; elles sont encore au même état que mes précédentes lettres ont fait savoir, le Parlement n'ayant rien résolu tous ces derniers jours de fort considérable à cause de la maladie et mort du dernier Prolocuteur. Un troisième fut hier élu et l'on traita de la liberté du général major Overton qui fut sur l'heure trouvée juste, quoique le secrétaire d'État demandât que l'affaire se remit pour quelques jours. Il fut ensuite ordonné que tous les autres prisonniers d'État détenus dans les îles et châteaux éloignés seraient présentés au Parlement et qu'il serait fait un acte pour empêcher à l'avenir semblables emprisonnements comme contraires aux libertés du peuple. Ce jourd'hui l'on a remis sur le tapis la question touchant les membres d'Écosse et d'Irlande; il s'agit de régler s'ils auront voix délibérative dans leur propre cause, et apparemment l'on aura peine à les en exclure. Il s'est proposé dans la chambre nouvelle un acte qui supprime

le titre de seigneur tant aux nouveaux qu'aux anciens, laissant cette prérogative au seul Protecteur et aux grands officiers. Mais l'ouverture n'a pas été suivie, bien qu'elle soit faite par le major général Desborough. La même chambre a passé un acte conforme à celui de la maison des Communes touchant la disposition de la flotte, la renvoyant à M. le Protecteur; et au lieu que ci-devant la chambre des seigneurs servait d'exemple à celle du peuple, aujourd'hui les nouveaux seigneurs s'y conforment fort régulièrement, passant les actes que les Communes ont arrêtés, et dans les mêmes termes. Quant à l'armée, elle est toujours au même état, et quelques-uns s'imaginent que les mécontentements éclateront lorsqu'il se parlera de milice, et de la voix négative; il est en effet très-certain que la faction opposée à M. le Protecteur subsiste toujours et que l'accommodement des chefs n'est pas aussi solide qu'il serait à souhaiter; la flotte n'est pas encore toute à son rendez-vous, quoique le sieur Montague y soit arrivé.

Le dernier mars 1659.

La longueur de la présente lettre ayant empêché qu'elle n'ait été envoyée assez à temps à la poste de la semaine passée, ce retardement me donne lieu d'ajouter que le Parlement a décidé que les députés écossais demeureraient, eux donnant leurs suffrages dans leur cause. Il se doit demain parler des Irlandais apparemment avec même succès; la chambre des seigneurs a aussi de son côté rejeté l'acte qui exterminait les seigneurs tant nouveaux que modernes, pour se rendre plus agréable à celle des Communes. Je n'ai point eu de nouvelles du secrétaire d'État, quoiqu'il dût me venir voir la semaine passée, et ayant ce soir envoyé chez lui, il s'est excusé sur les grandes affaires qui l'avaient occupé tous ces jours; il m'a aussi mandé que toutes ses lettres de Flandre assuraient la conclusion de notre paix avec l'Espagne, demandant à mon secrétaire si j'en avais l'avis. Je lui ferai savoir ce que les lettres de France m'en disent bien contraire aux bruits qui courent en Flandre. Il n'y a rien de nouveau des

affaires du Nord, si ce n'est que l'ambassadeur de Hollande m'est venu communiquer ce que j'avais déjà su du secrétaire d'État, et me prier de vouloir contribuer au dessein de ses supérieurs. Je le lui ai fait espérer, lui témoignant que le vrai moyen d'attirer la France et l'Angleterre était de faire cesser les sujets de défiance que l'on avait de leurs préparatifs, et de n'envoyer aucun secours en Zélande jusqu'à ce que l'on soit informé de l'intention des rois de Suède et de Danemark; il ne m'a pas répondu précisément, et aussi la flotte d'Angleterre s'assemble vers Yarmouth, et l'on fait état qu'elle sera dans peu de jours à son rendez-vous. Le mylord Faulconbridge, qui m'est venu voir ce soir, m'a fort parlé de chevaux que Votre Éminence lui avait promis, me laissant entendre que M. le Protecteur, qui les devait voir, l'avait fort raillé cejour'hui de ce qu'il s'était fait fort de ce présent.

9^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—10 avril.

Monseigneur,

J'ai tous ces jours attendu le secrétaire d'État, et il devait venir ce soir avec le garde des sceaux, mais celui-ci est venu tout seul et a excusé ledit sieur secrétaire sur les grandes affaires qui l'ont occupé dans ce temps, et a remis à lui l'éclaircissement que j'attendais, me disant seulement que M. Lockhart est parti pour la cour avec quelques instructions, mais non pas telles qu'elles se pourront donner dans peu, n'ayant pas encore été possible de prendre une dernière résolution à cause des affaires du Parlement. Je lui ai fait connaître de quel préjudice pouvait être ce retardement, et l'ai convié de le représenter à M. le Protecteur afin qu'il tire Votre Éminence de l'incertitude où elle se trouve. Ledit sieur garde des sceaux s'est chargé de faire ce rapport et m'a fort assuré que dans peu nous aurions tout éclaircissement. Il m'a ensuite communiqué le départ de la flotte avec des instructions à l'amiral et au ministre d'Angleterre résidant auprès du roi de Suède, conformes à ce que nous avons résolu en

signant le traité de garantie, et a encore remis au secrétaire d'État à m'entretenir plus particulièrement sur ce sujet. Je lui témoignai que cette conférence était nécessaire, n'ayant pu écrire ni à M. de Terlon ni à M. de Thou positivement sur les affaires du Nord, à cause de la diversité de sentimens où ledit sieur secrétaire et moi nous étions trouvés dans notre dernière entrevue; et j'ai pris occasion de lui dire en quoi ils différaient pour l'obliger aussi à me découvrir plus particulièrement quels ordres ont été donnés à l'amiral Montaguë; il m'a confirmé que ce n'était point l'intérêt de l'Angleterre d'appuyer la conquête du Nord et que la flotte n'entreprendrait rien en faveur du roi de Suède s'il rejetait l'accommodement, mais que c'était aux ministres de France et d'Angleterre, qui résident auprès de lui, à régler avec lui les conditions du traité, et non pas à MM. de La Haye. . . .

L'on n'est pas encore ici hors d'affaire, quoique le Parlement ait décidé le premier jour de la semaine la question de la nouvelle chambre; il y en a d'autres fort importantes à la veille d'être débattues; celle de la milice est remise à demain et l'on croit qu'elle recevra quelque traverse si, comme il se publie, une partie des officiers de l'armée, entre autres ceux qui composent la nouvelle chambre, se joignent aux républicains pour séparer le commandement de l'armée du gouvernement civil. Il ne s'est rien passé de fort considérable dans les délibérations de ces derniers jours; seulement s'est-il ordonné un jeûne et parlé des impositions qui se lèvent sur l'Angleterre, dont l'on veut régler le temps, et ce du consentement même de la cour, qui voit que ce serait choquer quelques députés de les déclarer perpétuelles, quoique l'on fasse état d'en obtenir la continuation à longues années.

10° *Extrait et traduit de la lettre anglaise du colonel Talbot au colonel Preston.*

Bruxelles.—12 avril 1659.

J'ai pensé de vous communiquer une chose pour la dire

à M. le cardinal. Le père Pierre Talbot, jésuite, mon frère, est allé la semaine passée à Londres, employé par le marquis de Caracena et don Alonzo de Cardeñas, vers le Protecteur. Le secrétaire d'État Thurloe lui a envoyé un passe-port. Je suis la seule personne qui le sache, outre ceux que j'ai nommés, car ledit père Talbot me dit à son partement qu'il faut que j'obéisse aux ordres du marquis de Caracena. Ainsi ledit marquis et don Alonzo de Cardeñas me parlèrent hier en particulier, et me dirent qu'il me faudra aller bientôt à Londres après mondit frère le père Pierre Talbot. Je vous dirai qu'il est chargé de faire de grandes offres au Protecteur de la part dudit marquis de Caracena, et que Newport ou Ostende lui seront donnés en ôtage s'ils se peuvent accorder. Je suis résolu de me venger de ceux qui m'ont perdu ici. Je vous prie donc de faire savoir ceci à M. le cardinal et de l'assurer de ma part que, lorsque je découvrirai davantage de cette affaire, je lui en donnerai avis. J'espère que par votre moyen il m'en reconnaîtra quelque jour, car il me doit une récompense de mes souffrances. J'ai été réformé deux fois. J'ai perdu mille hommes que j'avais amenés d'Irlande, j'ai été arrêté et tous mes officiers. Je demande qu'il plaise à Son Éminence écrire à M. de Bordeaux en ma faveur, et à M. le Protecteur, comme Son Éminence a confiance en moi. Je m'assure que vous répondrez bien de moi à Son Éminence; je vous prie de m'envoyer lesdites deux lettres. Je me tiens assuré de l'ami que j'ai en Angleterre de mener l'affaire à bout. Et si par malheur je manque à faire cette levée, je me rendrai auprès de vous avec ma commission de colonel réformé, et y vivrai comme je pourrai; faites pour moi telle capitulation qu'il vous plaira; je la tiendrai et donnerai aussi bonne caution qu'il y ait en Angleterre. Tenez ceci fort secret; n'en dites rien à M. Talbot, le prêtre: il n'est pas secret. M. le duc d'York n'a pas blâmé ma résolution que je lui ai dite de vous aller trouver.

11^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 21 avril 1659.

Monseigneur,

Ayant fait savoir au secrétaire d'État que je souhaitais de l'entretenir, il me vint voir avant-hier; je lui parlai de la paix conformément aux deux lettres de Votre Éminence des ix^e et xj^e, exagérant le préjudice que l'irrésolution de M. le Protecteur produisait, et la nécessité où le roi se trouvait d'accepter des conditions raisonnables, si elles lui étaient offertes. Je me plaignis aussi de ce que, nonobstant toutes les assurances qui m'avaient été données de renvoyer M. Lockhart avec des instructions, il avait paru tout nouveau dans cette affaire, et témoignai qu'elle était si fort à cœur au roi qu'encore que ledit sieur ambassadeur eût sans doute rendu compte de la conférence qu'il avait eue avec Votre Éminence, il m'avait néanmoins été ordonné de presser Son Altesse de prendre sa résolution, crainte que Sa Majesté ne fût forcée, contre son inclination, de traiter séparément, à quoi elle ne se porterait qu'à toute extrémité et en prenant toutes les précautions pour procurer aussi à l'Angleterre la paix, lorsque le gouvernement jugerait à propos de la faire. Ledit sieur secrétaire d'État commença sa réponse par des plaintes de la défiance que Votre Éminence avait témoignée, audit sieur Lockhart, d'une négociation secrète, et me réitéra les mêmes protestations qu'il m'avait déjà faites que jamais Walter ni autre n'avait eu commission, et que les avis contraires qui avaient été donnés devaient venir de personnes qui voulaient exciter de la jalousie entre la France et l'Angleterre, étant certain que l'Espagne ne savait pas plus les intentions de Son Altesse que le Turc, et qu'il m'avait toujours été parlé avec très-grande sincérité; que je ferais plaisir à M. le Protecteur d'en renouveler les assurances, et qu'il ne se recevrait ici aucune proposition de paix sans la communiquer à la France; qu'au reste les grandes instances que j'avais faites ayant obligé M. le Protecteur de considérer quels avantages nous en pouvions rece-

voir présentement, il avait paru que jamais accommodement ne fut plus à contre temps, puisqu'il donnerait à l'Espagne le moyen de rétablir sa grande puissance et de parvenir à la monarchie universelle qu'elle s'est proposée ; que la conquête du Portugal ne lui pourrait pas manquer ; qu'en Allemagne l'Empereur et ceux de son parti n'auraient pas moins de facilité d'accabler le roi de Suède ; que les Provinces-Unies ne seraient pas exemptes de danger, et que la France aussi bien que l'Angleterre auraient peine, durant une paix, à se garantir des divisions domestiques ; que M. le Protecteur ayant mis toutes ces considérations devant ses yeux, il ne savait à quoi attribuer notre grand empressement au moment que l'Espagne était dans sa décadence, et que, avec la continuation d'une guerre de quelques années, elle serait réduite à un tel état que ses voisins n'auraient plus sujet de prendre jalousie de sa grandeur. Que Son Altesse néanmoins ne laisserait pas de se conformer aux désirs du roi, et qu'à cet effet, il serait envoyé pouvoir à M. Lockhart de traiter avec le ministre d'Espagne, qui était en France, s'il se trouvait muni d'un pareil pouvoir de son maître, comme il l'avait fait entendre. Je jugeai à propos de repartir audit sieur secrétaire d'État qu'il était vrai que de différents endroits il s'était écrit que l'Angleterre traitait secrètement avec l'Espagne, que je lui en avais même fait des reproches, et que si Votre Éminence en avait encore parlé à M. Lockhart, c'était un effet de la franchise dont elle continuait d'user en déclarant tout ce qu'elle avait sur le cœur ; qu'au reste ce soupçon avait été aussi en partie formé par les réponses si indifférentes qui m'avaient été données depuis quatre mois et le peu de confiance que le Protecteur prenait en la France, ne découvrant point ses véritables sentiments ; mais que sans doute les protestations qui m'étaient réitérées, dont je me chargeais de rendre compte, dissiperaient entièrement les impressions que nous pouvions avoir. Et quant aux motifs qui portaient le roi à souhaiter la paix, je lui dis qu'il ne serait pas difficile de les pénétrer à ceux qui savaient en quel état la France se trouvait réduite par une guerre de tant

d'années qui l'avait épuisée d'hommes et d'argent, et qui aliénait tellement l'esprit du peuple que la continuation serait capable d'exciter des soulèvements et de donner le moyen à nos ennemis de réparer leurs pertes ; que d'ailleurs toute la chrétienté en recevrait tant de préjudice qu'il serait impossible d'éviter que la plupart des États ne se joignissent contre les auteurs de leurs maux et que, sans les grandes avances qui furent faites à Francfort par les ambassadeurs du roi, du consentement de M. le Protecteur défunt, pour effacer l'impression qu'avait conçue toute l'Allemagne de notre répugnance à la paix, elle aurait pris des mesures contre nous avec la maison d'Autriche ; que le même inconvénient serait encore aujourd'hui à craindre en rejetant un traité honorable dans lequel il se pourra prendre toute sorte d'assurance pour le roi de Suède, les États généraux et nos autres alliés ; que si, au préjudice de ces précautions, la maison d'Autriche faisait quelques entreprises contre eux, la France et l'Angleterre auraient un juste sujet de recommencer la guerre avec l'approbation des autres nations et de leurs propres sujets, qu'elle se pourrait même faire plus avantageusement après quelques années de repos. Qu'à la vérité le roi de Portugal se trouverait en quelque danger, mais qu'outre qu'il ne serait pas raisonnable d'exposer les autres nations à tant de maux pour le conserver, il se pourrait réserver quelque liberté de lui envoyer des troupes auxiliaires et d'en user de la même façon que nous avons autrefois fait en faveur des Provinces-Unies ; que pour ce qu'il était des guerres domestiques, elles nous paraissent présentement plus à craindre en France que durant la paix, et que si l'Angleterre en était affligée, nous serions aussi plus en état d'assister le présent gouvernement contre ses ennemis. Qu'enfin, nous ne pouvions souhaiter une plus favorable conjoncture pour traiter avantageusement et qu'il ne paraissait aucune raison qui dût empêcher M. le Protecteur d'envoyer au plus tôt des instructions à son ambassadeur et de réduire ses prétentions à des termes raisonnables, insinuant toujours que nous ne pouvions pas différer davantage d'écouter le sieur

Pimentel que j'avais déjà fait revenir de la frontière de Flandre, sur des nouveaux ordres de sa cour, pour m'appuyer de ce que j'avais dit de son départ. Ledit sieur secrétaire d'État reçut tous mes discours avec parole précise qu'il en serait usé suivant le désir du roi, sans entrer dans le particulier des conditions de notre accommodement que Votre Éminence pourra juger n'être guère agréable ici, et je ne sais si ledit sieur ambassadeur n'avait ordre de traîner la fin en longueur autant qu'il pourra. Ses instructions auraient même pu être encore différées sans la crainte que nous ne traitassions séparément, comme il fut publié.

Je passai ensuite aux affaires du Nord et témoignai audit sieur secrétaire qu'ayant fait savoir les sentiments où je l'avais laissé dans notre dernière entrevue, il m'était ordonné de confirmer à Son Altesse que nous jugions l'accommodement du Danemark absolument nécessaire à la cause commune, et que pour y parvenir il fallait ôter au roi de Suède toute espérance de secours, s'il ne se réduisait pas à l'exécution du traité de Roskiold; que je savais néanmoins qu'il s'attendait d'être appuyé par l'Angleterre dans la conquête du Danemark; que ses ministres d'ici n'en faisaient pas mystère; que celui de France, qui est auprès de lui, me l'avait écrit, et que je ne pouvais pas dissimuler qu'il ne me parût très-véritable, vu la conduite que l'on avait tenue ici en envoyant cette flotte sans me communiquer les instructions données à l'amiral, quoique nous fussions demeurés d'accord de ne rien faire que de concert; que si Son Altesse était encore aujourd'hui dans cette disposition, il fallait parler franchement, et lever par là les justes soupçons que nous devons avoir de ses sentiments afin que, s'ils ne s'accordaient pas à nos principes, le roi pût prendre de bonne heure ses mesures et ne se laissât plus amuser davantage par toutes les paroles qui m'ont été données, ni par le traité de garantie qui semblait n'avoir été désiré ici qu'afin de mieux couvrir les desseins particuliers de M. le Protecteur. Je m'étendis aussi fort sur les préjudices que la guerre du Nord nous a apportés, les

grandes dépenses que la France avait faites pour maintenir le roi de Suède, sans en avoir reçu aucun fruit et sans espérance d'en tirer d'autres que la diversion des forces de l'Empereur, dont la descente en Flandre n'est guère moins à redouter par l'Angleterre que par la France, encore que nous soyons les premiers exposés. Ledit sieur secrétaire d'État, après m'avoir écouté patiemment, me dit qu'il était aussi venu me voir pour me parler sur ce sujet et me faire des plaintes de ce que Votre Éminence a dit au sieur Borel qu'il y avait de quoi s'étonner de ce que ses supérieurs ne faisaient pas plus de diligence pour envoyer leur secours au roi de Danemark et le garantir d'une ruine entière qui rejaillirait sur leurs sujets; que si les États généraux n'avaient point oublié leurs intérêts, ils feraient un dernier effort pour chasser le roi de Suède de ses dernières conquêtes; que la France n'approuvait pas sa conduite, et qu'il fallait aussi prendre garde à celle d'Angleterre, y ayant un traité secret entre M. le Protecteur et ce prince, et que c'était contre l'avis de la France qu'elle envoyait d'ici une si grande flotte dans la mer Baltique. Ledit sieur secrétaire d'État ajouta que M. de Thou en avait parlé en des termes fort semblables à La Haye, de quoi Son Altesse était fort surprise; qu'elle ne s'était engagée dans cette affaire qu'à la suscitation de la France; que j'en pouvais rendre le témoignage puisque c'était moi qui avais fait des instances très-pressantes pour faire armer une flotte sur la fin de l'automne, et pris Dieu à témoin qu'il ne s'était pas fait depuis aucun traité avec la Suède; qu'il n'était aussi arrivé aucun changement dans les desseins du régime d'Angleterre, et qu'il n'avait encore présentement autre but que l'exécution du dernier traité de garantie; qu'à la vérité, dans notre dernière conférence, il ne s'était pas tout à fait trouvé dans mes sentiments, mais que les ordres du général Montague ne laissaient pas d'être tels que je les avais désirés, et que s'ils ne m'avaient été particulièrement communiqués, c'était sa faute; qu'ainsi notre défiance était sans fondement et qu'il y avait plus de sujet de nous soupçonner de changement, ce qui mettait M. le

Protecteur en peine. Je désavouai audit sieur secrétaire que Votre Éminence eût tenu tels discours au sieur Borel, mais non pas qu'elle n'eût pu concevoir quelque défiance d'un dessein particulier de l'Angleterre différent de la fin que nous étions proposée, après ce qui s'était écrit de Suède et d'ici; que néanmoins cette jalousie n'aurait pas été capable de faire parler Votre Éminence si positivement, ni de lui faire exhorter les États généraux à prendre des conseils contre l'intérêt de la France qui ne veut pas la ruine du roi de Suède; qu'il n'était pas à présumer que nous eussions fait autant de dépenses et pris tant de soins pour après contribuer à la ruine de ce prince; que ces avis donnés par le sieur Borel étaient sans fondement et à dessein d'exciter de la jalousie entre la France et l'Angleterre, et que M. le Protecteur était trop avisé pour ne pas découvrir l'artifice, que je le désabuserais facilement s'il se voulait donner la patience de lire tout ce que Votre Éminence m'avait écrit sur ce sujet, offrant audit secrétaire de lui communiquer ses lettres, et enfin je lui témoignai que comme de tous côtés nous avions des défiances, il était nécessaire, pour les dissiper, de parler nettement. Que de ma part je me trouvais assez instruit des intentions du roi pour lui confirmer qu'il était toujours dans le sentiment d'appuyer les intérêts du roi de Suède s'il voulait s'accommoder au traité de Roskiel sans aucune modification, mais aussi de lui ôter l'espérance de secours s'il rejette cette proposition; qu'au cas qu'il l'accepte et que son ennemi la rejette, la flotte d'Angleterre agira ouvertement en sa faveur. J'ai aussi fait connaître que nous trouvions l'accommodement de Pologne et de Brandebourg absolument nécessaire, et désirions qu'il fût mandé à l'amiral Montague d'agir sur ces fondements. Ledit sieur secrétaire d'État me protesta qu'il en avait déjà eu l'ordre en partant, que l'on le réitérerait ce jourd'hui par un vaisseau qui devait partir pour le Sund, que l'exécution s'en ferait de bonne foi, et que j'en pourrais par cette commodité informer le ministre de France. Il me convia aussi d'en avertir M. de Thou afin qu'il déclare que le roi et M. le Protecteur

sont portés d'un même esprit, et que les États généraux concourent de leur part à la réconciliation et ne se flattent pas que la France approuvât qu'ils tinsent une autre conduite; je lui fis encore répéter, crainte d'équivoque, en quels termes il écrirait audit amiral, à qui toute la négociation est remise, et les ayant trouvés fort précis et tels que je les venais de proposer, je me chargeai d'en faire parler de même à La Haye et en Suède. Nous convinmes aussi qu'il fallait prendre garde que le roi de Suède n'amusât l'amiral d'Angleterre sous différents prétextes, dans la pensée que sa présence arrêtant le secours des Hollandais, Copenhagen serait réduit par la famine et la peste, que l'on dit y être très-grande, à se soumettre au vainqueur..... Je ne vois pas qu'il se puisse désirer davantage de M. le Protecteur que l'exécution de toutes ces promesses; elle ne se fera sans un peu de violence, la paix lui paraissant très-désavantageuse dans la conjoncture présente. Il s'est déjà remarqué que les avis, arrivés ici de différents endroits qu'elle était conclue, ont relevé le cœur aux républicains; ils se persuadent que le présent régime d'Angleterre ayant plus à craindre du dedans, ne s'attribuera pas tant de puissance. Cette considération peut avoir causé tant de remise et doit faire perdre la croyance qu'il se soit traité secrètement avec l'Espagne. Il m'a aussi semblé que toutes les paroles que m'a données le secrétaire d'État, touchant les affaires du Nord, ne portaient pas d'une volonté bien libre, et je n'ai pas manqué, écrivant aujourd'hui au secrétaire de M. de Terlon, de l'avertir qu'il observât les ministres d'Angleterre, n'étant vraisemblable que le roi de Suède en ait attendu la flotte avec tant d'impatience sans avoir cru qu'elle seconderait ses desseins entièrement éloignés de la paix.

... Il arriva hier à Londres un envoyé de Danemark auquel on fera entendre les résolutions prises en faveur de son maître et j'ai déjà fait savoir à celui de Pologne la disposition où était M. le Protecteur de s'employer avec la France pour

l'accommodement du traité de ses supérieurs. Les apparences de notre paix avec l'Espagne pourront faire prendre ici ce parti et perdre la pensée d'aucun établissement en ces quartiers, l'acquisition et la conservation n'en pouvant qu'être très-difficiles si le roi de Suède seul s'en mêlait. Un officier français, parti d'Elseneur sur le commencement de ce mois, rapporte que son infanterie est trop affaiblie pour entreprendre une seconde attaque sur Copenhagen, mais que si la flotte d'Angleterre empêche qu'il n'y entre des vivres, elle ne pourra pas se maintenir longtemps, ce qui en fait parler ici comme d'une conquête certaine. Le Parlement n'a rien résolu de fort important tous ces derniers jours ses principales délibérations ont encore été sur la manière de traiter avec la chambre nouvelle, et il arrêta la semaine passée de n'en point recevoir de parole si elle n'était portée par les membres qui la composent, encore que la chambre des seigneurs eût accoutumé d'envoyer ses messages par des officiers de la justice. M. le Protecteur écrivit aussi vendredi dernier à l'orateur du Parlement en lui adressant la requête de l'armée; l'un et l'autre fut mal reçu, et il fut fort trouvé à redire à la suscription de la lettre en ce qu'elle qualifiait le Parlement de Chambre des Communes. Ces petits chagrins semblent ne pas produire grande altération dans le gouvernement pourvu que l'armée ne soit point contraire. L'on avait cru tous ces jours que les officiers inférieurs publieraient quelque acte à son désavantage, mais il ne paraît point encore, et ceux de la cour sont assez remplis d'espérance d'un bon succès dans tous leurs desseins. Il n'y a aucune nouvelle certaine de la flotte; l'on ne laisse pas de la croire présentement arrivée au Sund, le vent ayant changé ces derniers jours, et quelques passagers rapportant qu'elle était à la hauteur de Scagey au commencement de la semaine passée.

J'ai fait savoir à M. de Faulconbridge la bonne volonté de Votre Éminence, dont il m'a prié de lui rendre très-humbles grâces en attendant qu'il s'acquitte de ce devoir.

12^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 24 avril 1659.

Monseigneur,

J'ai reçu les deux lettres que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire les 16 et 19 de ce mois; mes précédentes ayant assez amplement fait savoir les dispositions qui m'ont paru ici sur la paix d'Espagne et l'accommodement des rois du Nord, je n'ai rien à écrire de l'un et de l'autre, ne s'étant rien passé, si ce n'est qu'hier le garde des sceaux et le secrétaire d'État me confirmèrent qu'il avait été envoyé pouvoir à M. Lockhart et ordre à l'amiral Montague pour agir suivant les résolutions déjà prises, et que nous demeurerions d'accord de faire demain l'échange de la ratification du traité de garantie; ils me parlèrent aussi des bruits qui courent que la paix a été conclue à Paris, et je les assurai que tout était en son entier, le roi ayant voulu entendre des nouvelles de Son Altesse devant que se déterminer absolument, comme l'on a envoyé de Flandre même des articles assez vraisemblables, il n'est pas facile de désabuser le peuple de l'opinion qu'il a conçue d'un accommodement fort désiré, si ce n'est par les principaux du gouvernement. Votre Éminence ayant M. Lockhart sur les lieux pourra reconnaître par sa conduite s'ils y sont aussi contraires que le secrétaire d'État m'a paru, sans néanmoins me déclarer que le colonel Walter était présentement à Londres, où il arriva la veille de Pâques. Le même qui m'en a confirmé l'avis que Votre Éminence avait déjà reçu, me rapporte que l'on ne l'a point encore voulu écouter crainte d'offenser la France, mais que le colonel Walter prétendait, si ledit sieur secrétaire remettait plus longtemps de l'admettre, de prendre d'autres voies, et que, si l'Angleterre voulait traiter séparément, l'Espagne ne ferait point la paix avec la France; je fais état de mettre demain ledit sieur secrétaire d'État sur ce sujet, et s'il m'en fait mystère, je ne laisserai pas d'apprendre d'ailleurs le train de cette négociation, ayant relation particulière avec celui auquel le jésuite

s'est découvert. Je ne manquerai pas aussi de presser qu'il soit fait un manifeste sur le départ de la flotte; mais il me reste toujours quelque ombrage de la sincérité des protestations dudit sieur secrétaire qui m'était venu voir pour faire instance en faveur des intéressés à la prise faite par le capitaine Laroche, appuyant en même temps les raisons que j'ai écrites à M. le comte de Brienne. Les miennes, quoique plus solides, ne les firent pas départir de leurs instances, et après les avoir interpellés de donner, à la clause qui parle de la cessation d'actes d'hostilité, le même sens qu'elle a dans tous les traités qui se sont faits entre l'Angleterre et les autres États, voyant qu'ils parlaient de lettres de marque, je leur laissai entendre que quand le roi n'aurait pu avec la raison et la justice prévenir le renouvellement de ces actes d'hostilités, il se servirait d'autres voies pour en garantir ses sujets; ainsi nous nous séparâmes sans demeurer d'accord. Le Parlement n'a délibéré ces trois derniers jours que sur des affaires particulières, et entre autres il a déclaré un colonel de l'armée, pour des violences par lui exercées lorsqu'il était major général d'une province, incapable de jamais exercer charge de police en Angleterre; quelques-uns voulaient le casser de l'armée, mais la pluralité se contenta de le dégrader des autres emplois pour ne pas choquer la milice, d'ailleurs peu satisfaite de voir que le Parlement ne défère point à ses demandes et cherche avec tant de sévérité les actions du passé. Ce mécontentement ou quelque autre dessein a fait assembler les officiers chez le lieutenant-général Fleetwood; ils commencèrent hier par prières et oraisons; aujourd'hui ils continuent, et quelques-uns d'entre eux rapportent qu'ils projettent d'établir un Conseil d'État tout nouveau, de réformer l'armée, c'est-à-dire de casser les amis de M. le Protecteur, de choisir un général et de prendre quelques mesures pour tirer du Parlement leurs arrérages. Je ne veux pas garantir que cet avis soit en tout véritable, mais il semble que cette assemblée doive produire dans peu quelque changement.

 XIX

M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 27 février 1659.

(Voir le n° XVII.)

XX

M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 15 mars 1659.

(Voir le n° XVI.)

XXI

M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 1659.—20 mars.

Monseigneur,

Je n'ai vu tous ces jours ni le secrétaire d'État ni aucun autre ministre; ils ont été si occupés dans le Parlement qu'avec bienséance je ne pouvais pas demander à les entretenir; et aussi n'y avait-il pas apparence d'en retirer aucune satisfaction, les affaires se trouvant au même état que quand ledit sieur secrétaire a demandé du temps pour faire prendre une résolution sur l'affaire qu'il m'a été ordonné de lui communiquer. Il ne se peut pas même juger si le titre de ces remises cessera bientôt, se formant tous les jours de nouveaux incidents qui empêchent que le Parlement ne puisse décider les questions de la détermination desquelles dépend l'établissement du régime d'Angleterre. Votre Éminence aura pu voir, dans la dernière lettre que je me suis donné l'honneur de lui écrire, que le corps s'était rassemblé l'après-dînée à dessein de mettre quelque fin sur la reconnaissance des nouveaux seigneurs; mais après avoir été assis jusques à

une heure après minuit, l'indisposition de l'Orateur obligea de mettre la délibération au lendemain, sans rien conclure ; tout ce temps fut consommé par les longues harangues de tous les partis ; il y eut même des reproches et menaces de part et d'autre, et l'un des députés ayant voulu donner de la terreur en représentant M. le Protecteur armé, le général Fairfax s'emporta fort et se fit tenir, ne voulant plus demeurer dans un lieu où l'on prétendait faire prendre par force des résolutions. Le secrétaire d'État ne fut pas épargné sur ce qu'il laissa aller quelques paroles contre les républicains ; et même, si la question eût été vidée ce soir, le parti de la cour ne l'aurait pas emporté. Le lendemain le Parlement demeura encore assis jusques à dix heures du soir, et il passa seulement d'ajouter à la question : « Sauf le droit des anciens pairs qui n'ont rien fait contre le gouvernement, en cas qu'ils soient légitimement appelés, d'être membres de cette Chambre des seigneurs. » Cet adoucissement fut proposé par le parti de la cour pour donner quelque satisfaction aux vieux pairs, et par cette apparence empêcher beaucoup de députés qui en dépendent de se joindre aux républicains. Il ne passa néanmoins que d'une voix de faire cette addition à la question, ceux qui ne veulent point du tout traiter avec la nouvelle Chambre y étant contraires ; il semblait que le parti de la cour ayant prévalu avant-hier, l'affaire dans le fond ne dût plus recevoir de difficulté et dût être terminée hier ; mais il fut formé un nouveau incident, savoir si les députés d'Écosse et d'Irlande devaient avoir voix dans cette affaire, et ce fut apparemment à dessein d'affaiblir, en les éloignant, le parti de la cour. L'indisposition de l'Orateur l'ayant obligé de demander que la compagnie le déchargeât de l'emploi, ou au moins lui donnât du temps pour se recouvrer, son excuse fut admise ; un autre fut élu pour servir pendant son absence seulement, et la nouvelle question remise à ce matin ; elle s'est agitée et a été remise à demain, sans grande apparence d'être terminée, la matière pouvant donner lieu à tous les orateurs de gagner temps ; ainsi l'on ne peut encore prévoir

quand ce sera la fin de tous ces débats, ni quand M. le Protecteur sera en état de songer à d'autres affaires. Hier, le major général Overton que le Parlement a fait emmener de Jersey, où il était prisonnier, entra dans Londres, ayant un cortège de 4 à 500 chevaux, gens volontaires qui étaient allés au-devant de lui; l'on ne laissa pas de le tenir encore resserré, et la cour a été peu satisfaite de la vanité qu'il a eue de souffrir que ce peuple l'accompagnât et que même la plupart portassent du laurier. Telle fut l'entrée de ces trois particuliers qui avaient été mutilés par le jugement des évêques d'Angleterre devant ces derniers mouvements; mais il n'y avait point en ces temps d'armée pour maintenir l'autorité du roi, et le Parlement était disposé autrement que celui d'aujourd'hui, ce qui ôte tout sujet d'appréhender les suites de ces assemblées populaires. La veuve du ministre Hewett, qui fut décapité l'été passé, a aussi ces derniers jours présenté requête contre ceux qui ont jugé son mari, et il a été fait d'autres plaintes contre les majors généraux qui ont gouverné le pays quelque temps; mais toutes ces procédures ne sont en aucune façon considérées, le Parlement étant bien intentionné. C'est, Monseigneur, tout ce que les affaires ici me donnent présentement sujet d'écrire; je remets aux lettres du secrétaire de M. de Terlon à informer Votre Éminence du succès de l'assaut que les Suédois ont donné à Copenhagen; leur perte s'est d'abord publiée ici plus grande qu'elle n'est, et pour empêcher qu'elle ne produise quelque mauvais effet, les ministres de cette nation font maintenant courir le bruit que leur roi a depuis emporté la ville; mais le secrétaire d'État n'en a point la nouvelle, et elle est peu vraisemblable. Le général Montague est tous les jours sur le point de partir pour la flotte; je n'apprends pas néanmoins qu'elle se doive encore mettre en mer, et si l'événement de cet assaut n'a fait prendre quelque autre résolution, l'on ne se pressera pas de la faire sortir devant que l'on ait des nouvelles de celle de Hollande.

.

XXII

M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 24 avril 1659.

(Voir le n° XVIII.)

XXIII

M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 28 avril 1659.

Monseigneur,

L'ordinaire d'aujourd'hui ne m'ayant point apporté de lettres de Votre Éminence, et n'ayant point vu tous ces jours les ministres de M. le Protecteur, je ne me donne l'honneur de lui écrire que pour satisfaire la curiosité qu'elle peut avoir pour les affaires du dedans de l'Angleterre. Ma précédente a déjà fait savoir l'assemblée du Conseil de guerre, composé de tous les hauts et bas officiers, même des enseignes, qui se trouvent à Londres, et les matières que l'on m'avait rapporté devoir être traitées. Il y fut en effet parlé de la réformation des officiers peu religieux et qui n'avaient point d'intérêt dans l'armée, même du généralat, comme aussi de demander au Parlement une confirmation de tout ce qui s'est passé devant et après la mort du roi, et qu'il fût pris des sûretés contre les royalistes. La suppression de la royauté fut aussi mise sur le tapis, mais ce fut sans venir à aucune conclusion; seulement fut-il arrêté de se rassembler après-demain et que cependant un comité de douze officiers examinerait la matière. L'événement de ces délibérations et quelques avis d'un dessein formé de séparer le commandement de l'armée du gouvernement civil, jusqu'à qu'il se parlait déjà de faire plusieurs généraux pour affaiblir le pouvoir du Protecteur, ayant donné l'alarme, ses amis ont aujourd'hui fait arrêter dans le Parlement, nonobstant les

traverses des républicains, qu'il sera défendu aux officiers de s'assembler sans le consentement de M. le Protecteur et du Parlement; qu'ils se retireraient chacun à sa garnison, et que ceux qui refuseraient de reconnaître l'un et l'autre seront cassés; qu'il leur sera donné un acte d'indemnité pour les actions passées, qu'il sera pourvu au paiement de leurs arrérages et que les royalistes s'éloigneront de Londres; la Chambre nouvelle doit être conviée de donner son consentement à ces délibérations, et si elle en fait difficulté, il ne laissera pas d'être passé outre à l'exécution. Dans le même temps que ces résolutions se prenaient, M. le Protecteur a mandé les officiers, sous prétexte de leur faire savoir ce que le Parlement était disposé de faire sur la requête qu'ils lui avaient présentée; et après leur avoir promis satisfaction entière, il s'est plaint de leurs assemblées dernières comme contraires au respect qu'ils lui doivent et au Parlement, leur en a défendu la continuation et commandé de se retirer où leurs charges les appellent. Le major-général Desborough a voulu justifier ce qui s'était passé dans les assemblées; M. le Protecteur n'a pas laissé de leur réitérer l'ordre de se séparer, professant un oubli du passé; et sur ce commandement ils sont sortis sans répartir, et aussi sans que l'on puisse dire certainement qu'ils y obéiront. L'on me rapporte présentement que M. le Protecteur a été averti d'un dessein formé de l'arrêter cette nuit, et que pour le prévenir tous ceux de son parti ont ordre de se tenir sous les armes. Il est en effet assez vraisemblable que, si l'armée doit agir, ce sera dans peu, crainte que le Parlement lui étant contraire, aussi bien que la ville et toutes les personnes de condition, et la cour ayant aussi quelques officiers fermes dans ses intérêts, tous ces corps joints ensemble ne rompent leur entreprise. C'est aussi l'opinion la plus plausible qu'elle ne se portera pas aux extrémités, les chefs et les moindres officiers étant trop établis pour hasarder sans nécessité leurs fortunes. Il s'en pourra écrire plus positivement par le prochain ordinaire. Il s'est publié ces derniers jours que l'accordement

de la France et de l'Espagne était conclu, et quelques-uns s'imaginent que cette créance a pu contribuer au mouvement présent, soit qu'il se juge à propos de l'effacer, soit que les avis en soient venus; il se dit maintenant que M. Lockhart a écrit, par ses dernières lettres, la rupture du traité. M. le Protecteur a aussi voulu persuader aux officiers un soulèvement des royalistes en Écosse; mais ce parti, par politique ou crainte, n'a pas dans tous ces temps donné le moindre sujet de jalousie, et il ne se parle plus que de celui de l'armée avec laquelle les chefs des républicains passent pour être unis. Il ne s'est point traité d'aucune autre affaire considérable dans le Parlement à qui les Trembleurs présentèrent avant hier une requête pour la liberté de quelques-uns de leurs frères prisonniers, offrant d'entrer en leur place; après les avoir entendus, il leur fut commandé de se retirer chacun chez soi et de vivre en repos. La Chambre des Communes envoya aussi la semaine passée l'acte du jeûne à la nouvelle maison, qui les reçut fort honorablement et les traita de la même manière que ses députés le seront. Pourvu que l'armée se soumette, tout se passera sans doute avec la satisfaction du régime.

Il n'est point arrivé de nouvelles de la flotte d'Angleterre; l'on ne laisse pas de la croire arrivée au Sund. Quelques vaisseaux venus de la côte d'Espagne rapportent que celle du trésor était arrivée à Cadix. Je n'ai point vu le secrétaire d'État tous ces jours, quoiqu'il m'eût paru dans la résolution de m'apporter la ratification du traité de garantie: cette remise est excusable dans la conjoncture présente.

.....

XXIV

1^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 1659. — 17 avril.

Monseigneur,

Les deux lettres que Votre Éminence m'a fait l'honneur de

m'écrire, les ix^e et xi^e, ne m'ont pas été rendues assez tôt pour y répondre cejour d'hui; seulement l'assurerai-je que j'userai de toute diligence pour satisfaire au contenu, que ce n'est pas faute de m'être assez expliqué que M. Lockhart n'a pas eu d'autres instructions, et qu'il ne peut affecter d'être si peu informé que pour ménager quelque temps. Je ne désavouerais pas aussi que le régime d'Angleterre n'ait sujet de vouloir traîner l'affaire en longueur, et il sera remarqué dans mes lettres que le secrétaire d'Etat me l'a fait entendre, mais non pas avec toute la confiance qu'il devait prendre, et cette manière d'agir avec tant de réserve est ici fort ordinaire. Je ferai demain tout devoir pour l'obliger de parler plus ouvertement. Je n'ai cependant rien à ajouter à mes précédentes ni sur cette matière ni sur les affaires du Nord, si ce n'est qu'il paraît, par ce que m'a écrit le secrétaire de M. le chevalier de Terlon, depuis peu, que le roi de Suède se persuade fort d'être assisté par l'Angleterre dans ses desseins et qu'il ne prétend pas renoncer à la conquête de Copenhagen. J'avais cru que le secrétaire d'Etat éclaircirait le doute où j'étais, mais son silence a continué tous ces jours, et il me donne lieu de lui parler avec toute la fermeté qui peut être désirée pour faire prendre ici des résolutions avantageuses à l'intérêt commun.

Il n'a été passé tous ces jours aucun acte considérable dans le Parlement, et il s'est principalement occupé à régler le nom et le titre qui sera donné aux membres de l'autre maison, lorsque les Communes traiteront avec eux, sans qu'aucune résolution ait encore été prise, quelques-uns voulant les traiter de *seigneurs* et les autres de *sieurs*; et quant aux civilités, il a été arrêté que la nouvelle chambre n'en recevrait pas plus qu'elle n'en ferait. Il a aussi été débattu si le Parlement ordonnerait aux ministres d'annoncer le jour de jeûne, ou les convierait; le premier terme a été trouvé le plus convenable. La question des impositions n'est pas encore réglée; les officiers de l'armée ont présenté une requête à M. le Protecteur tendant au paiement de leurs arrérages, à l'assoupissement de toutes recherches contre ceux qui ont exécuté les

ordres du gouvernement dans ces derniers temps, et à la persécution des royalistes qu'ils accusent de faire force menées ; cette remontrance fut résolue dans un conseil d'officiers où les amis de M. le Protecteur se trouvèrent prévaloir en nombre ; les autres ne laissèrent pas de témoigner assez de fermeté dans leurs sentiments, et l'on prétend qu'ils se sentent appuyés par la pluralité des officiers subalternes. Cette requête est aussi en des termes qui laissent les prétentions des uns et des autres en leur entier, s'y parlant avec grande vénération des actes du Long Parlement, et faisant paraître un esprit d'agir toujours sur les anciens principes, ce qui fait juger diversement des intentions de toute l'armée. Il n'y a aucune nouvelle de celle de mer depuis son départ, quoiqu'il soit arrivé ces derniers jours un vaisseau du Sund, et les vents ont été depuis quelque temps si contraires qu'elle ne peut y être arrivée à moins puisqu'elle ne s'est pas prévalu du beau temps qu'il a fait la semaine passée.

2^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 24 avril 1659.

(Voir le n^o XVIII.)

3^o *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 28 avril 1659.

(Voir le n^o XXIII.)

XXV

M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 1^{er} mai 1659.

Monseigneur,

Ma précédente lettre a représenté les affaires d'Angleterre en un état assez incertain, et il semblait alors que dans peu de jours l'on serait éclairé de la fin qu'elles devaient avoir ; néanmoins je ne me trouve pas assez informé pour en parler positivement : il paraît toujours de la division dans l'armée

et entre une partie des officiers et M. le Protecteur dont le Parlement continue d'appuyer les intérêts. Mais l'arrêté qu'il avait fait pour dissiper l'assemblée des officiers se trouve éludé par les difficultés que fait la Chambre nouvelle de donner son consentement à ces défenses ; il n'y a pas même d'apparence qu'elle les autorise, et quand l'acte lui fut présenté, il ne passa que d'une voix à le lire, partie du corps voulant le rejeter sans l'examiner. Cependant les officiers, le major-général Desborough portant la parole, allèrent hier témoigner à M. le Protecteur que leurs assemblées ne portant point de préjudice à son intérêt particulier ni à celui du public, ils croyaient les pouvoir continuer, et l'après-dîner ils se rendirent chez le lieutenant-général Fleetwood sans traiter d'aucune affaire ; il les renvoya en leur disant que pour lors il n'y avait rien à faire ni aussi à craindre : chacun ne laisse pas de se tenir sur ses gardes, et l'on veut que M. le Protecteur ait encore été averti d'un dessein sur sa personne, que les Trembleurs et autres sectaires sont prêts de se joindre à l'armée si elle se soulève, qu'une grande partie des officiers a signé un écrit tendant à l'union, et que même quelques colonels de la milice de Londres ont été assurer le sieur Fleetwood qu'ils étaient résolus de courir la même fortune que l'armée pour maintenir la vieille cause. D'autre côté, le Conseil de la ville se déclare pour M. le Protecteur et le Parlement, sans que néanmoins les uns et les autres viennent à une manifeste rupture ; ils ont tous tant d'intérêt à demeurer unis, étant enrichis des dépouilles du Roi et du clergé, que difficilement se porteront-ils aux extrémités, et le parti qui tiendra le plus ferme attirera l'autre dans son sentiment. Jusques ici M. le Protecteur a parlé avec fierté, et ayant le Parlement, la ville et une partie de l'armée bien intentionnés, il ne semble pas courir grand danger. Celui même où l'on le croit exposé est capable de contribuer à son affermissement et de tirer du Parlement des résolutions qu'il n'aurait pas prises dans une autre conjoncture pour se prévaloir de la présente. La question de la milice a été mise

sur le tapis, et ce corps s'est rassemblé cet après-dîner pour la décider : il s'agit de savoir si la milice dépendra de lui seul dans l'intervalle des Parlements, ou de lui et du Conseil qui lui sera donné. A moins que les inclinations du Parlement changent, cette matière ne sera pas si longtemps en débat que fut l'établissement de la nouvelle Chambre, et si la décision est en sa faveur, il aura gagné sa cause contre l'armée. Je ne laisse pas d'être persuadé qu'il s'accommodera aux désirs des chefs, et préférera ce parti à celui de se remettre entre les mains du Parlement, composé de gens peu solides qui l'abandonneraient dans le besoin, dont quelques-uns ne sont de son côté qu'autant qu'ils croient que leur dessein de rappeler le Roi le permet ; les plus éclairés d'ici sont dans ce même sentiment, et il ne semble pas que l'on puisse juger autrement des dispositions où l'Angleterre se trouve. Ces embarras domestiques n'ont pas empêché de songer au dehors, et le secrétaire d'État me vint hier au soir communiquer le projet d'un traité entre la France, l'Angleterre et les États-Généraux pour l'avancement de la paix du Nord, me conviant de l'examiner et de lui faire savoir ce matin mon sentiment, avec offre d'ajouter ou diminuer ce qui me semblerait à propos ; il me pria aussi d'écrire à M. de Thou en conformité de ce dont nous serions demeurés d'accord ici, afin qu'il ne fit pas difficulté d'en convenir avec M. Downing, à La Haye, où il serait dépêché un exprès qui porterait ma dépêche ; j'ai satisfait au désir dudit sieur secrétaire, n'ayant rien trouvé dans les articles, dont j'ai envoyé une copie à M. le comte de Brienne, qui ne soit conforme aux intentions du roi et au traité de garantie que j'ai signé, et duquel les ministres de Son Altesse rejetèrent les mêmes articles qu'ils proposent aujourd'hui : elle pouvait avoir en ce temps d'autres visées, mais maintenant il y a lieu de croire qu'elle ne songe qu'à la paix. J'ai témoigné audit sieur secrétaire que la France ne souhaitait pas avec moins de chaleur la paix de Pologne ni ne la croyait moins nécessaire pour l'intérêt commun, et il m'a promis que l'amiral Montague

aurait ordre d'en faire instances très-pressantes auprès du roi de Suède; s'il y avait quelque autre précaution à prendre pour l'avancement de la paix de ces questions, j'en pourrai être averti et faire donner ici des ordres assez à temps, M. de Thou faisant quelque scrupule de signer sans un pouvoir exprès : ledit sieur secrétaire d'État me demanda ensuite des nouvelles de la paix, se plaignant de n'avoir point reçu de lettres de M. Lockhart par la poste, mais bien de Flandre et d'autres endroits d'où l'on écrivait qu'elle était conclue et que nous restituerions toutes les places de Flandre, même Gravelines; je lui avouai que les lettres particulières en parlaient fort positivement, mais que la bonne foi avec laquelle le roi agissait ne permettait pas qu'il vînt à une dernière conclusion devant que l'intérêt de ses alliés fût réglé; qu'à la vérité, Sa Majesté et toute la France souhaitaient fort la fin de la guerre, et que pour jouir de ce bonheur elle ne plaindrait pas quelques places, pourvu que le Roussillon lui demeurât. Je pris sur ce sujet occasion de lui dire que sans doute M. le Protecteur ne s'attacherait pas aussi à la conservation de tout ce qu'il a acquis dans la guerre; il me témoigna que, bien loin de rien abandonner, il fallait que l'on lui donnât de quoi entretenir Dunkerque, qui serait autrement trop à charge à l'Angleterre. Ce discours me donna lieu de proposer la vente de la place comme le plus sûr moyen à éviter la difficulté qu'une prétention si extraordinaire produirait. Ledit sieur secrétaire d'État ne me rendit aucune réponse sérieuse, et seulement me confirma que M. Lockhart avait ordre très-exprès d'entrer en traité et de se prêter à des termes raisonnables; il me laissa aussi aller que l'on appréhendait que les troupes débandées ne passassent en Angleterre; je lui avouai que, si elles n'étaient point séparées de la terre par un canal si large, ce danger serait à craindre, mais qu'une flotte nécessaire pour le transport d'une armée ne pouvant être équipée sans de grandes dépenses ni sans le consentement de la France ou de l'Espagne, si elles étaient en paix avec l'Angleterre, un tel armement ne serait pas souffert, et

que même pour plus de sûreté il pourrait y être pourvu par le traité de paix : cette ouverture fut bien reçue. Ledit sieur secrétaire demeura aussi d'accord de celle que je lui fis de publier le traité qui doit être signé à La Haye, pour faire connaître à tout le monde que nous ne songions qu'à la réconciliation des États du Nord ; je lui renouvelai, en nous séparant, les offres de l'assistance du roi si elle était nécessaire pour l'affermissement de ce régime dans la présente conjoncture ; ledit sieur secrétaire m'en remercia en termes généraux, sans entrer en matière ni sans me témoigner, comme il avait fait autrefois, aucune espérance d'une heureuse fin des mouvements qui paraissent, bien que son air et son entretien fussent plus rians qu'à son ordinaire, ce qui me laissa quasi persuadé qu'avec beaucoup de fondement l'on le publie être d'intelligence avec les sieurs Fleetwood et Desborough. J'apprends, en finissant, que le Parlement n'a encore rien résolu, et qu'il est arrivé nouvelle que la flotte est entrée dans le Sund.

 XXVI

 1^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

 Londres, 1^{er} mai 1659.

 (Voir le n^o XXV.)

 2^o *Le même au même.*

Londres, 5 mai 1659.

Monseigneur,

Si mes dernières n'ont point été retenues en Angleterre, elles auront préparé Votre Éminence à recevoir sans surprise les nouvelles de ce qui s'y est passé depuis le premier de ce mois ; il est vrai que le mal ne paraissait pas si présent et que l'on espérait encore ce même jour de trouver quelque voie d'accommodement ; mais les chefs de l'armée se voyant amusés par des négociations, tandis que les amis de M. le Pro-

lecteur pressaient le Parlement à prendre des résolutions tendant à son établissement et à leur ruine, ils jugèrent à propos de pourvoir à leur sûreté et de faire par force ce qu'ils ne pouvaient obtenir de bonne grâce. A cet effet, jeudi, sur le minuit, ils mirent les troupes sous les armes ès-environs de Whitehall, et les principaux d'entre eux s'étant rendus dans Saint-James, sans vouloir admettre dans leur Conseil ceux qui étaient reconnus bien intentionnés pour la cour, ils envoyèrent le major-général Desborough avec une douzaine d'officiers demander à M. le Protecteur qu'il eût à rompre lui-même le Parlement dès le lendemain. Ces députés le trouvèrent avec quelque peu d'officiers de ses amis et déjà informé de la résolution prise par le Conseil de guerre, mais aussi déchu de la confiance qu'il avait eue en quelques régiments, dont les officiers subalternes abandonnèrent leurs colonels pour suivre les autres corps, jusque-là même qu'une compagnie de cavalerie refusa de suivre son capitaine qui la menait à Whitehall : quoique M. le Protecteur fût averti de cette aliénation générale, et qu'à peine ses amis avaient pu trouver deux cents hommes dans toutes les troupes disposés à les suivre, il ne laissa pas de témoigner de la fermeté et de déclarer qu'il souffrirait toute sorte de violence plutôt que d'accorder la demande qui lui était faite. Ce refus obligea ledit sieur Desborough de venir aux menaces et de lui faire connaître qu'il n'était pas en état non pas même de différer d'une heure la résolution que l'armée avait prise, lui laissant néanmoins la liberté, s'il ne voulait pas aller en personne dissoudre le Parlement, d'en donner la commission à quelqu'un de son Conseil ; Son Altesse voyant une nécessité inévitable, et ceux qui étaient auprès de lui étant entrés dans le sentiment de se soumettre à la force, après avoir donné quelque marque de son déplaisir et de sa répugnance, promit ce qu'il ne pouvait refuser : ledit sieur Desborough et les autres députés se retirèrent sur cette parole, et allèrent attendre l'exécution dans une maison proche, où le secrétaire d'État leur porta, sur les deux à trois heures du matin, les ordres

adressés au garde du sceau. Dans cet entre-temps, quelques compagnies de cavalerie et d'infanterie entrèrent dans la cour de Whitehall et s'y comportèrent assez licencieusement, surtout dans les caves, et il y eut aussi force allées et venues, et l'on veut qu'il fut convenu de ne point détruire entièrement M. le Protecteur, mais de le laisser gouverner avec le Conseil qui lui sera donné, sans néanmoins qu'il se mêle de l'armée, qui demeura tout le deuxième dans les places de Londres, et proche de Whitehall, vis-à-vis d'où il y avait un corps-de-garde qui arrêta quelques officiers et soldats réputés être du parti de la cour, qui voulaient y entrer. Ce grand mouvement n'empêcha pas que les membres du Parlement ne se rendissent à l'heure accoutumée dans Westminster. Aussi lorsqu'ils furent assis, le premier garde des sceaux, président de la nouvelle Chambre, y déclara l'intention de Son Altesse, et il fut résolu d'appeler les Communes pour leur faire la lecture des lettres du grand sceau portant la dissolution du Parlement. Mais ce message leur étant envoyé par l'huissier à la verge noire, comme il avait été ci-devant arrêté de ne recevoir aucune parole de cette chambre que par quelqu'un des membres, que d'ailleurs le sujet de l'invitation était peu agréable, après un débat de deux heures, il fut résolu de n'en prendre point de connaissance, et pour empêcher que par quelque autre voie l'ordre de la dissolution ne fût notifié, ils remirent l'assemblée à cejourd'hui, et se séparèrent sur l'heure; dans cette délibération, la violence des officiers de l'armée fut fort détestée; quelques-uns proposèrent de les déclarer tous traîtres, d'autres de demander l'union de la ville de Londres et de s'y assembler. Les presbytériens, entre autres, parurent fort animés, et le général Fairfax fit le mauvais; quelques républicains en affectèrent aussi du mécontentement: néanmoins il ne fut rien conclu, beaucoup de députés souhaitant et ayant sous main fomenté la dissolution du Parlement pour le voir trop aveuglement attaché à l'intérêt de M. le Protecteur. Aussitôt que les Communes furent levées, les gardes des sceaux allèrent dans leur

Chambre et y firent la lecture de la commission de Son Altesse, présupposant qu'il suffisait de déclarer sa volonté dans le lieu de leur séance. Le reste de ce jour il ne se passa rien de remarquable, si ce n'est que M. Fleetwood alla voir M. le Protecteur qui le reçut d'abord fort mal, et ne laissa pas d'entrer après en particulier où ils demeurèrent quelque temps. Le 3^e de ce mois, il se tint un grand Conseil d'officiers, où il fut principalement parlé des moyens de trouver de l'argent pour satisfaire les troupes, et établir un comité de dix d'entre eux pour aviser aux affaires les plus pressantes. Il fut ce même jour imprimé une proclamation de la dissolution du Parlement que M. le Protecteur déclara avoir faite pour des considérations importantes, sans dire que ce soit par l'avis de son Conseil. Une grande partie des députés n'a pas laissé ce matin de se rendre à Westminster, où ayant trouvé quelque cavalerie en garde et la Chambre du Parlement fermée, ils se sont contentés de frapper à la porte et de témoigner leur mécontentement. Il a été aussi publié un commandement à tous les royalistes et catholiques de sortir de Londres, sous prétexte que les uns et les autres cabalent ici pour le roi. La ville de Londres n'a pas été de son côté sans quelque action : le maire et quelques colonels de la milice qui avaient, peu de jours auparavant, fait prendre dans leur Conseil de guerre la résolution de s'unir à l'armée pour le maintien de la vieille cause, se sont rassemblés, et afin de se conformer entièrement à cette première déclaration, ils ont depuis cassé quelques officiers d'entre eux dont les principes étaient différents ; aussi jusqu'à présent il ne paraît aucune opposition à l'autorité des chefs de l'armée. Ce n'est pas que le corps de la ville, composé des presbytériens, n'y soit contraire, et principalement les ministres qui jugent bien que leurs décimes sont en danger si le gouvernement tombait entre les mains des anabaptistes et autres sectaires dont le lieutenant-général Fleetwood est réputé le protecteur ; aussi se dit-il que quelques-uns d'entre eux avaient offert à M. le Protecteur de faire soulever la ville en sa faveur s'il voulait s'y retirer, et qu'il

se serait prévalu de cette bonne volonté si son Conseil ne l'en avait détourné; d'où l'on infère qu'il était d'intelligence avec l'armée. Je ne puis pas parler si certainement de ce qui arrivera que du passé, ni quelle sera la forme nouvelle du gouvernement. Beaucoup sont persuadés que M. le Protecteur demeurera dans sa place au moins quelque temps, que les sieurs Fleetwood et Desborough auront toute l'autorité, que le Conseil continuera d'agir, qu'il s'appellera un autre Parlement mieux intentionné pour le bien public. D'autres croient qu'enfin la république se rétablira, la plus grande part des officiers inférieurs de l'armée souhaitant cette forme de gouvernement, que même ils ont déjà jalousie de leur chef pour le croire dans d'autres inclinations, et qu'ils ont nommé des agitateurs, suivant l'exemple du passé, pour la conservation de leurs intérêts. L'on veut aussi que le major-général Lambert et quelques autres officiers cassés par le défunt Protecteur, prétendent d'être rétablis dans leurs charges, et qu'ayant une partie de l'armée qui les appuie la division se pourra bien mettre entre eux; que le manquement d'argent est capable de causer le même désordre; que sans un Parlement, le fonds nécessaire pour payer les arrérages dus à l'armée ne se peut trouver; il faudra rappeler le vieux, n'y ayant pas lieu d'espérer qu'aucun autre en accorde. Quelques-uns aussi appréhendent que les troupes d'Écosse et d'Irlande désapprouvent l'entreprise de celles d'Angleterre, et que mylord Henry et le général Monk fomentent de la division. L'on sait d'ailleurs que l'amiral Montague est parti bien intentionné pour M. le Protecteur, et il est vraisemblable que la noblesse et le peuple se déclareraient contre l'armée, soit en faveur du roi dont l'on affecte le retour, soit en faveur de M. le Protecteur, s'ils voyaient le moindre corps appuyer l'un ou l'autre intérêt. Ce sont les réflexions qui se font sur ce changement arrivé qui tient les esprits en suspens, et dont les plus éclairés de tous les partis ne savent quelles seront les suites. Il ne laisse pas de me paraître que M. le Protecteur conservera son titre sans aucun pouvoir, que le Conseil de

L'armée gouvernera sous son nom, que le sieur Fleetwood sera fait général et le sieur Desborough lieutenant-général, que celui-ci aura la meilleure part au gouvernement, étant plus habile que l'autre, que les officiers qui ont suivi le parti du Protecteur seront cassés, et quelques-uns des colonels réformés par le défunt, rétablis; que les troupes d'Écosse et d'Irlande ne se détacheront point de la cause commune, quand même leurs chefs les y voudraient porter, ce que l'on ne soupçonné point du général Monk : l'amiral Montague donne plus de jalousie; mais outre qu'il n'est pas absolu dans la flotte, elle ne peut rien faire contre le gouvernement, à moins qu'il n'y eût division dans l'armée, et que pour ce qui est de l'argent, toutes autres voies que celles du Parlement seront mises en usage. Il semble aussi que les républicains ne sont pas satisfaits de ces établissemens, que néanmoins ils les souffriront avec moins de peine que l'affermissement du Protecteur, y ayant plus d'espérance que ce régime tombera enfin en une république, que si tout le pouvoir était entre les mains d'un seul. Il se projette une déclaration qui, dans peu de jours, donnera lieu de juger plus certainement des choses. Cependant toutes autres affaires cessent, et ayant ce soir renvoyé chez le secrétaire d'État, qui était allé à la campagne, pour lui faire savoir que je souhaitais lui confirmer dans cette conjoncture les sentimens que je lui avais témoignés, il a bien reçu ma civilité, et même m'a mandé que dans un jour ou deux il me verrait; mais il n'a pas voulu entrer en matière lorsque mon secrétaire lui a parlé des affaires du Nord. Je tâcherai néanmoins, dans la première rencontre, de satisfaire au désir qu'a l'ambassadeur de Hollande de faire concevoir l'article (du traité qui se doit signer à La Haye) concernant la réconciliation des Provinces-Unies avec le roi de Suède, en des termes plus pressants, à quoi je ne vois aucun inconvénient. Il est vrai que le temps n'est présentement guère propre à faire changer les ordres envoyés au sieur Downing, et le général Fleetwood inclinera sans doute à favoriser la cause des Suédois, pour lesquels son

frère agit à Londres, s'il ne juge nécessaire de rappeler la flotte dont il est venu aujourd'hui des nouvelles. . . .

 XXVII

 2^o *Le même au même.*

Londres, 12 mai 1659.

Monseigneur,

Je vis le 9 de ce mois le secrétaire d'Etat et lui parlai d'abord de la suspension d'armes aux termes que Votre Éminence m'avait prescrits, le conviant de faire prendre, dans le Conseil qui continue de s'assembler, une prompte résolution sur ce sujet. Il me dit que M. Lockhart lui en avait écrit par le dernier ordinaire, mais que ne faisant point savoir l'état de notre négociation ou traité avec l'Espagne, et l'Angleterre ne recevant aucun avantage d'une trêve de si peu de temps, M. le Protecteur ne pouvait y entrer; qu'il aimerait mieux la paix ou au moins une suspension d'armes de six mois tant par terre que par mer; que ce serait autrement donner à l'Espagne la commodité de se préparer à l'attaque de Dunkerque et à passer des troupes en Angleterre cet été, ce qui l'assujettirait à être autant sur ses gardes et à tenir la même garnison dans cette place que s'il n'y avait aucune suspension d'armes, et néanmoins le priverait des avantages que la guerre peut produire. Il me fit aussi quelque plainte de ce que nous voulions comprendre l'Angleterre comme un État allié, sans lui donner le temps de faire un traité séparé, et me rebattit plusieurs fois que Votre Éminence n'avait point communiqué l'état de la négociation du sieur Pimentel, quoiqu'il fût public que la paix était signée; que dans cette incertitude M. le Protecteur n'avait pu approuver la trêve et qu'il était mandé à M. Lockhart de faire une pareille déclaration. Ce discours m'obligea d'exagérer encore plus particulièrement toutes les considérations que Votre Éminence a touchées dans ses dernières lettres pour faire connaître audit

sieur secrétaire d'État la nécessité d'une courte suspension, et qu'une plus longue donnerait à l'Espagne l'avantage d'accabler le Portugal, de soulager la Flandre et de se mettre en état de refuser les conditions qu'elle offrait aujourd'hui. Je relevai ses plaintes, et le faisant ressouvenir de la conduite qui s'était tenue depuis l'arrivée du dit sieur Pimentel à la cour, je lui reprochai civilement que nous avons agi avec plus de franchise et d'ingénuité que l'Angleterre, dont le régime n'avait jamais voulu déclarer ses intentions ; qu'aujourd'hui même M. Lockhart, quoiqu'il professât d'avoir un pouvoir de traiter, agissait de telle manière que l'on ne pouvait pas croire qu'il eût ordre de conclure, et que ces retardements obligeaient en partie Sa Majesté de condescendre à une trêve qui ne pouvait être d'aucun préjudice à l'intérêt de l'Angleterre, soit qu'il voulût la paix ou la guerre, surtout dans la présente conjoncture, étant à présumer qu'elle n'était pas en condition de faire de grandes conquêtes sur l'Espagne, et que M. le Protecteur et le Conseil d'État avaient trop d'affaires domestiques pour s'appliquer avec liberté à celles du dehors devant que les présents démêlés soient apaisés, ce que nous ne pouvions pas attendre sans grand inconvénient, à moins d'une suspension qui laisse toutes choses au même état où elles sont. Je l'ai ensuite assuré que, quand les conditions d'entre la France et l'Angleterre seraient accordées, dont je n'avais aucun avis certain, si nos alliés ne pouvaient obtenir la paix à des termes raisonnables, nous ne les abandonnerions pas ; qu'ainsi en quelque état que fût notre traité, il ne leur devait pas donner de jalousie, et qu'au reste M. Lockhart ne pouvait avec fondement écrire que nous n'approuvions pas qu'il traitât séparément, étant certain que l'alternative lui avait été proposée, comme je lui justifiai par l'article de la lettre de Votre Excellence qui en fait mention, et enfin, après un assez long discours qu'il serait inutile de rapporter, je pressai ledit sieur secrétaire de tirer le Roi de l'embarras où il serait si, ayant une trêve en Flandre, les Espagnols attaquaient Dunkerque ou faisaient quelque entreprise sur l'An-

gleterre ; il parut persuadé de mes raisons et promit que, dès le soir même, il me serait donné quelque réponse précise, sans que j'aie depuis eu de ses nouvelles. Devant que de quitter cette matière, pour découvrir ses sentiments sur le voyage du père Talbot, je lui dis, par manière de raillerie, que j'avais cru le trouver plus disposé à la trêve, ledit père s'étant vanté à quelques-uns de ses amis de l'avoir convaincu que la paix était nécessaire à l'Angleterre ; il me désavoua d'avoir jamais entendu de lui aucune proposition de cette nature, me protesta encore que M. le Protecteur d'aujourd'hui n'avait eu la pensée de traiter avec l'Espagne si ce n'est depuis que la France l'a désiré, et que, si l'on avait donné des avis contraires, c'était à dessein d'exciter de la défiance entre les deux nations. Je passai après aux affaires du Nord, et, suivant le désir de l'ambassadeur de Hollande, proposai que l'article du traité qui se doit signer à La Haye concernant la réconciliation des Provinces-Unies avec le Roi de Suède fût conçu aux termes que MM. les États Généraux souhaitent ; il me dit que le Conseil ne l'avait trouvé à propos, et m'ayant fait voir qu'ils demandaient que non-seulement nous les réconciliassions, mais qu'il fût aussi expressément porté que la flotte d'Angleterre abandonnerait ce prince s'il ne ratifiait le traité d'Elbing avec toutes les dilucidations que les États Généraux y ont ajoutées, et que la France et l'Angleterre demeurassent garantes de l'exécution, je ne jugeai pas non plus que lui de la bienséance d'entrer dans ce détail, et ainsi nous demeurâmes d'accord qu'il serait seulement envoyé des ordres aux ministres de France et d'Angleterre résidents près le Roi de Suède, de favoriser par leur entremise l'accommodement desdites Provinces-Unies à des conditions dont elles aient sujet d'être satisfaites, et de passer semblables offices avec autant de chaleur pour la Pologne et le Brandebourg. Ledit sieur secrétaire d'État me confirma que les dernières nouvelles qui lui ont été écrites de Zélande représentaient le Roi de Suède fort mécontent de ce qu'on voulait l'obliger à tenir le traité de Roskiel ; que néanmoins

M. le Protecteur persistait dans les sentiments qu'il a déjà déclarés; et pour en donner encore une marque certaine, il me remit en main la ratification du dernier traité dont l'échange avec celle du Roi avait été différée jusques à cette heure. Je finis ma visite par les mêmes offres et démonstrations d'amitié que j'avais déjà fait porter audit sieur secrétaire, le priant d'assurer M. le Protecteur que le roi n'épargnerait rien pour sa conservation. Ledit sieur secrétaire reçut ces civilités avec force remerciements, se chargea de les rapporter à Son Altesse, et me voulut faire croire qu'il y avait apparence de réconciliation, l'armée s'étant satisfaite par la dissolution du Parlement qu'il blâma d'avoir agi avec un peu trop de dureté à l'égard des officiers. Il est néanmoins très-constant que dans ce même temps les chefs avaient résolu la convocation du Long Parlement, et que la déclaration s'en imprimait; l'on veut qu'elle ait depuis été retirée et qu'il se fasse un nouveau projet de gouvernement dans lequel M. le Protecteur aura part en qualité de chef d'un Conseil qui sera composé en partie de ces sectaires de la cinquième monarchie, afin de contenter tous les partis; mais il n'y a encore rien de bien certain, si ce n'est que les officiers cassés par le défunt Protecteur ont été établis dans les charges de ceux qui avaient paru ennemis de la République, en faveur de laquelle il se publie tous les jours force manifestes et déclarations adressés à l'armée d'ailleurs assez portée à suivre ses anciens principes; et bien que les chefs qu'ils ont aient d'autres visées et veuillent maintenir la division, il leur sera néanmoins bien difficile de réussir dans leurs desseins pour avoir perdu tout crédit parmi les troupes. Le général Lambert est plus suivi qu'eux. Les sentiments des troupes d'Écosse et d'Irlande décideront la question. Il s'en parle toujours avec incertitude et l'on ne peut encore en avoir reçu des nouvelles, quoiqu'il ait ces derniers jours couru un bruit que le milord Henry était dans la même condition que M. le Protecteur, c'est-à-dire en une manière d'arrêt. Les royalistes sont cependant pleins de grandes espérances, et il est vrai que peu d'as-

sistance serait capable de les mettre en bonne posture. Quelques-uns d'entre eux se flattent que M. le Protecteur et ceux de son parti ne sont pas éloignés de se joindre à eux, et les républicains, pour le rendre odieux, l'accusent d'avoir depuis peu traité avec le sieur Massey, ce qui n'est pas vraisemblable. Il y a plus de sujet de croire que, devant la fin de la semaine, le gouvernement sera établi, crainte que, la faiblesse de l'armée, qui n'est que de sept à huit mille hommes, étant reconnue, les mécontents ne se prévalussent de la confusion et que les factions ne se formassent. Si le Long Parlement rentrait en autorité, il ne différerait pas longtemps l'accommodement avec l'Espagne. Personne ne doute ici que celui de France ne soit signé, ni du mariage du Roi avec l'Infante ; si les avis qui en sont donnés de toutes parts sont bien fondés, j'espère que Votre Éminence considérera qu'étant destiné chancelier de la Reine et l'usage voulant que des personnes de ma profession soient employées dans les négociations de cette qualité, j'ai un titre de prétendre la préférence, et qu'il y a quelque justice, après tant d'années de service dans un climat froid, de m'approcher du soleil.

Le secrétaire vient de me mander que Son Altesse ayant considéré les raisons que je lui avais dites dans ma dernière entrevue pour lui faire donner les mains à une suspension d'armes, quoiqu'elle eût été dans d'autres sentiments, avait pris la résolution de se conformer à ceux de Sa Majesté, et qu'à cet effet il était ordonné à M. Lockhart d'accepter la trêve, par la lettre qu'il m'a prié de lui faire tenir. Ledit sieur secrétaire m'a aussi mandé qu'il y avait espérance d'accommodement, et il est vrai que les officiers ne paraissent pas être d'accord entre eux-mêmes. J'ai aussi reçu du secrétaire d'Etat deux paquets qui viennent de Zélande et qui feront savoir l'état des affaires de ces quartiers.

 XXVIII
1^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 5 mai 1659.

(Voir le n^o XXVI.)2^o *Le même au même.*

Londres, 12 mai 1659.

(Voir le n^o XXVII.)

 XXIX
1^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 12 mai 1659.

(Voir le n^o XXVI.)2^o *Le même au même.*

Londres, 15 mai 1659.

Monseigneur,

Je faisais savoir par ma dernière lettre que les officiers de l'armée n'étaient pas bien d'accord, les uns voulant rappeler le Long Parlement et les autres établir un Conseil dont M. le Protecteur serait le chef. Après beaucoup de négociations entre eux et les principaux républicains, il a enfin été arrêté d'avoir l'un et l'autre; la déclaration s'en dresse présentement et elle sera publiée cette semaine, s'il n'arrive encore quelque changement dans les dispositions d'aujourd'hui peu favorables à M. le Protecteur, cette assemblée étant composée des vieux républicains qui ont détruit la royauté; l'on a jugé à propos de les faire rasseoir afin d'avoir un corps qui, ayant nom de Parlement, pût faire des lois et des levées d'argent; mais ce sera en effet ce Conseil qui dirigera toutes les affaires; il sera composé des chefs de l'armée, entre lesquels

le général major Lambert a maintenant la vogue, et des plus signalés républicains dont le chevalier Vane est réputé le chef; ces deux auront grande autorité, et il ne paraît rien en Angleterre ni en Écosse qui la doive contester. Le général Monk avait, par sa première réponse, demandé l'interprétation de cette vieille cause devant que de s'expliquer; mais il a depuis, par un exprès, déclaré qu'il ne se détacherait point de l'intérêt de l'armée. Quelques gouverneurs des places d'Angleterre, entre autres celui de Hull que l'on croyait fort fidèle à M. le Protecteur, ont pris le même parti. Et quant aux troupes d'Irlande, quoiqu'il n'en soit point encore arrivé de nouvelles, l'on ne s'en met point en peine; elles ont tant d'intérêt à conserver ce pays où sont tous leurs biens, que difficilement se pourraient-elles résoudre de le laisser à la merci des habitants du pays pour venir faire la guerre en Angleterre. Ainsi tout se passera sans effusion de sang, quoiqu'il y ait force mécontents et que les presbytériens soient extrêmement contraires à ceux qui entrent en pouvoir; aussi sont-ils fort disposés à prendre leurs dîmes pour en payer l'armée et à laisser la liberté de conscience. Le prochain ordinaire portera sans doute les particularités de ce nouveau établissement sur lequel il se travaille.

3^o *Le même au même.*

Londres, 26 mai 1659.

Monseigneur,

Je n'avais pas douté que les agitations de l'Angleterre ne dussent causer de l'impatience d'en apprendre les suites; aussi n'ai-je pas laissé passer aucun ordinaire sans les écrire avec toutes les particularités qui méritaient quelque réflexion. Ma dernière lettre faisait savoir que le Parlement délibérait sur l'établissement des officiers de l'armée; devant que la résolution finale fût prise, le sieur Lambert, accompagné de 18 autres colonels, a présenté au Parlement les articles que j'ai déjà envoyés et qui avaient été projetés devant la

séance de ce corps, dont une partie a paru prendre en mauvaise part cette adresse qui prescrit la forme du gouvernement ; pour l'adoucir, il se répand que l'armée ne prétend point imposer une nécessité de suivre ce modèle, et que même elle ne désire pas que tous lesdits articles soient approuvés, entre autres celui qui regarde la pension de M. le Protecteur ; mais que, par bienséance, elle n'a pu s'empêcher de donner quelque marque d'estime à la mémoire du défunt, et qu'il a fallu aussi, pour ne point passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, proposer un gouvernement approchant de celui qui a été détruit, et que cette visée a fait demander un Conseil pour coopérer avec le Parlement ; il avait même été résolu d'établir l'un en rappelant l'autre ; mais le sieur Vane et trois autres des plus signalés républicains, dans une conférence qu'ils eurent avec les chefs de l'armée, les persuadèrent de s'en remettre au Parlement peu disposé à former ce sénat qu'il faudrait composer d'officiers de l'armée d'ailleurs assez autorisés ; il a été trouvé plus à propos de faire un Conseil d'État de trente et un membres, dont vingt et un seront pris du Parlement et les dix autres du dehors. Le choix de la plupart se fit le dernier jour de la semaine passée et s'est achevé ce matin ; il a aussi été arrêté que sept de ce Conseil, dont le sieur Fleetwood serait le chef, présenteront tous les officiers de l'armée, et qu'ils prendront nouvelle commission du Parlement bien résolu de borner si fort le pouvoir, tant du commandant en chef que des autres principaux officiers, qu'ils ne puissent jamais disposer des subalternes fort caressés dans la présente conjoncture. Il se parle même de changer tous les ans de général ; mais par les articles que l'armée a présentés, elle reconnaît ledit sieur Fleetwood sans aucune limitation de temps, et difficilement se pourra-t-on dispenser de lui accorder une commission conforme. Il n'a point encore été pourvu aux offices de justice. L'aversion est si grande contre ceux qui ont été en charge sous le Protecteur que, quelque excuse et justification qu'ils aient pu alléguer, et quoique la plupart d'entre eux soient assis dans le Parlement, ils seront déposés-

dés, et ce matin l'orateur du Parlement a fait la fonction de chancelier par provision, ce qui a empêché le Parlement de s'asseoir ce jourd'hui que peu de temps; il s'est levé après avoir résolu de payer les arrérages dus aux armées de terre et de mer, et après avoir ordonné au Comité d'envoyer au fils aîné du dernier Protecteur lui demander l'état des dettes de défunt son père et des siennes, comme aussi son sentiment à l'égard du présent gouvernement. Cette dernière question semble être faite pour avoir un titre de lui refuser sa pension s'il ne se soumet, et il pourra bien en être détourné par les nouvelles arrivées depuis vingt-quatre heures d'Irlande; elles portent que le milord Henry, nonobstant sa déclaration, s'est fortifié dans Dublin de deux régiments à sa dévotion, qu'il a trouvé le moyen de donner de l'argent auxdites troupes et tiré parole des chefs qu'ils ne recevront ordre que de lui ou de M. le Protecteur, et que les gouverneurs des principales places s'y sont retirés avec ferme résolution de ne point reconnaître aucune autre autorité. Ces avis remplissent tous les mécontents d'espérance d'une guerre civile. Les royalistes se persuadent que cette division favorisera le retour du roi, le milord Henry n'étant pas capable de se maintenir sans quelque autre puissance, et n'y en ayant point sur laquelle il puisse mieux trouver son compte que celle du prince légitime. Les parlementaires ne paraissent pas néanmoins fort alarmés, et se flattent que les troupes d'Irlande suivront l'exemple de celles d'Angleterre lorsqu'elles verront le gouvernement établi et le Protecteur hors d'état de se prévaloir de leur bonne volonté; ils témoignent aussi être persuadés que ces mêmes troupes ne s'accommoderont pas avec le roi d'Écosse, n'en pouvant tirer autre avantage que la confirmation des acquisitions qu'elles ont faites en Irlande, dont la jouissance leur sera plus assurée en se soumettant au Parlement, qui projette déjà des réformations dans la justice. L'armée même semble n'en être pas exempte, bien que la puissance soit entre ses mains et que, si elle avait retiré sa protection, le Parlement ne subsisterait pas un moment, quoique le Conseil de la ville de Londres ait

résolu, sur la proposition du maire, de le reconnaître. C'est, Monseigneur, l'état présent des affaires d'Angleterre ; j'y dois ajouter, pour répondre à la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 21 du courant, qu'il m'avait toujours paru que le roi verrait avec regret l'établissement d'une république en Angleterre, et qu'ayant, dans ces derniers temps, reconnu que l'armée inclinait à ce gouvernement, j'ai souvent renouvelé les offres de l'assistance du roi, croyant que M. le Protecteur, y prenant confiance, se porterait à quelque résolution hardie. Mais soit que le cœur lui ait manqué, comme beaucoup le croient, ou que ses amis n'aient pas voulu s'exposer aux événements d'une guerre civile, il ne m'a jamais été répondu qu'en termes généraux ; et au lieu de m'avouer le danger, le secrétaire d'État, la veille même que le Long Parlement fut rappelé, me manda qu'il y avait grande espérance d'accommodement avec l'armée. Lorsque depuis je lui ai continué les assurances de la bonne volonté du roi, il s'est contenté de m'en remercier et m'a même offert ses offices auprès du nouveau régime. Après un si grand abattement et l'abandonnement dans lequel se trouvait M. le Protecteur, et d'ailleurs sa réputation étant telle qu'il n'est pas à croire qu'aucun homme veuille hasarder pour lui sa vie et son bien, je ne vois pas avec quel succès la France peut entreprendre sa défense. Il est vrai que présentement l'armée d'Irlande témoigne être disposée à suivre son frère, que l'inclination de la flotte est encore douteuse et que les mécontents d'Angleterre sont en grand nombre. J'avoue aussi que, suivant la voix publique, le présent régime n'a pas encore un solide fondement, que l'armée n'est pas satisfaite de sa conduite, que les petits officiers se défient des chefs, que les presbytériens professent de se ranger du côté de quiconque se déclarera contre le Parlement, et que ces confusions laissent croire qu'il n'y a rien de si facile que la conquête d'Angleterre ; plusieurs même m'ont insinué que c'était une belle conjoncture pour la France si elle voulait employer ses troupes pour son compte ou en faveur du roi d'Angleterre ; mais il faut attendre une déclaration plus

expresse des troupes d'Irlande devant que de former des des-seins sur leur mécontentement, et il est à craindre que quand elles verront le Parlement agir sans opposition, et les armées d'Angleterre et d'Écosse portées d'un même esprit, tous les officiers subalternes ne suivent leur exemple et n'arrêtent le milord Henry. Il est aussi fort incertain que le général Montague dispose de la flotte; son vice-amiral, plus connu et plus accredité parmi les matelots, est un grand républicain, outre que, sans un grand fonds que la France ou l'Espagne seules peuvent fournir, elle ne peut se tenir en mer. Pour ce qui est des mécontents d'Angleterre, les plus éclairés de la nation sont aussi bien que moi persuadés qu'ils ne sont plus capables d'y exciter le moindre soulèvement, et que quand une armée étrangère y viendrait prendre terre, les uns attendraient l'événement comme ils firent lorsque le roi d'Angleterre entra avec les Écossais en 1650, et que les autres, par l'aversion qu'ils ont contre les étrangers, surtout contre les Français, se réuniraient pour s'opposer à nos progrès, encore que nous embrassassions le parti du roi. Ces considérations me persuadent qu'il n'y a présentement rien de solide à faire en faveur du Protecteur qu'à fomentier les divisions d'Irlande et fournir de quoi entretenir les troupes si elles ne se détachent point de ses intérêts; et après qu'elles se seront, par une rupture ouverte, engagées contre la République, s'il ne paraît en Angleterre aucunes forces qui les appuient, et si le roi aime encore mieux favoriser le rétablissement de celui d'Écosse que de voir l'Angleterre sous une république, il faudra porter le Protecteur à s'accommoder avec ce prince, de quoi il ne s'éloignera pas s'il perd l'espérance de retour. Le milord Henry aura encore moins de peine à prendre ce parti, pouvant mieux y trouver son compte qu'avec le Parlement s'il est une fois entré en une guerre, et c'est aussi le plus grand obstacle qu'on puisse opposer contre la République dont les gouverneurs se réuniront, et, aux dépens de leur autorité, se résoudront à plaire au peuple s'ils voient leur établissement en quelque danger. Je chercherai des voies pour faire connaître à M. le

Protecteur les sentiments de Sa Majesté ; elles se trouveront avec peine, n'y ayant plus ni des amis du défunt, ni de ses propres domestiques ou officiers, que le sieur Fiennes ci-devant garde des sceaux et le secrétaire Thurloe, qui n'aient pris place au Parlement, et fait une espèce d'amende honorable; ces deux - ci même n'auraient pas été plus constants que les autres si l'on les avait voulu recevoir à miséricorde, et ils sont si bien dans leurs affaires que difficilement s'engageront-ils dans aucun parti; le milord Faulconbridge s'est retiré à cent lieues d'ici et il ne reste personne auprès du Protecteur capable d'affaires, ni dont la fidélité soit à l'épreuve. Pour ce qui est de M. Lockhart, l'on ne témoigne pas appréhender ses résolutions quand sa garnison serait en sa disposition; la vente de Dunkerque est considérée comme le plus grand mal qu'il puisse faire et elle se souffrirait sans chagrin; que s'il veut conserver la place, ce ne peut-être qu'aux dépens de l'Angleterre; et en s'accommodant ainsi, quelque bonne volonté qu'il ait, les effets n'en sauraient être considérables, et l'argent qui lui a été donné ne servira guère au rétablissement de son maître. Il est même à craindre que l'on n'en ait ici quelque connaissance, les Anglais étant la plupart faux et les Augier grands républicains; je croirais l'emploi des deniers du roi plus utiles auprès du milord Henry pour maintenir ses troupes dans la fidélité, n'y ayant rien à espérer que de ce côté-là; à moins que le roi ne veuille, étant en paix avec l'Espagne, entreprendre la conquête d'Angleterre, dont le régime est assez disposé à prendre jalousie de la France. Pour l'éviter, il est nécessaire de m'envoyer ordre de le reconnaître. J'ai cependant fait dire que sans doute cela ne serait pas différé, et que même je ne laisserais, s'il se présentait quelque occasion pressante, d'agir pour l'intérêt commun des deux nations, d'entrer en conférence et de convenir de ce qui serait jugé convenable à l'un et à l'autre. Le Comité répondit à mon secrétaire que si je voulais que cette offre fût portée au Parlement, elle devait être mise par écrit; je ne l'ai pas jugé encore nécessaire, et il suffit d'avoir fait cette démarche pour effacer la défiance que

L'on pourrait avoir de notre aversion contre le nouveau régime. L'ambassadeur de Hollande communiqua en même temps la résolution de ses supérieurs sur les affaires du Danemark ; et le sieur Downing ayant envoyé avant-hier par un exprès le traité projeté ici , le Comité en donna aussitôt communication audit sieur ambassadeur et l'assura qu'il serait dépêché une frégate avec ordre au sieur de Montague pour agir en conformité ; outre que les ministres d'État d'aujourd'hui ont publié être contraires à l'invasion de la Zélande, l'on peut être ici bien aise d'avoir un si beau prétexte de tenir la flotte éloignée tandis que le gouvernement s'établit. Il ne me reste rien à ajouter touchant leurs délibérations et les dispositions qui m'y paraissent, ni aucune autre nouvelle, si ce n'est qu'un vaisseau de Biscaye, qui transportait trois à quatre cents Espagnols à Ostende, a été pris dans la Manche, qu'il est arrivé à Plymouth un ambassadeur extraordinaire de Portugal pour France, que les lettres de Lubeck assurent la défaite de l'armée navale du roi de Suède proche l'île Dalsew. Cette disgrâce achèvera de le porter à la paix.

 XXX

 1^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 12 mai 1659.

 (Voir le n^o XXVII.)

 2^o *Le même au même.*

Londres, 26 mai 1659.

 (Voir le n^o XXIX.)

 3^o *Le même au même.*

Londres, 29 mai 1659.

Monseigneur,

J'ai cru ne pouvoir mieux m'adresser qu'au sieur Thurloe pour satisfaire au contenu de la dernière lettre de Votre Émi-

nence, et ayant hier ménagé une entrevue avec lui à la campagne, je l'assurai que le roi n'épargnerait ni argent ni troupes pour rétablir M. le Protecteur, s'il y avait jour à y réussir ; que ses amis pouvaient prendre des mesures sur ce fondement, et qu'aussitôt que je serais informé de leurs desseins je les ferais savoir avec tout le secret et la circonspection nécessaires ; qu'aussi de leur part j'attendais qu'ils en useraient de même et ne nous commettraient pas à offenser le présent régime mal à propos. Ledit sieur secrétaire, après une narration de la surprenante et extraordinaire disgrâce de son maître, me dit qu'il lui communiquerait au plus tôt les offres du roi, et que dans deux jours je saurais s'il s'en peut prévaloir, demeurant d'accord que ce serait une entreprise qui tournerait à sa ruine entière et à celle de ses amis, et dont la France pourrait aussi recevoir du préjudice si le succès en était mauvais. Pour reconnaître ce que l'on en pouvait espérer, je demandai audit sieur secrétaire l'état d'Irlande et les dispositions d'Angleterre ; il me parut persuadé que le milord Henry était absolu sur son armée, que les inclinations de celle d'Écosse étaient douteuses et que les mécontentements augmentaient tous les jours en Angleterre, les officiers ne trouvant pas dans le Parlement les facilités qu'ils s'étaient proposées et le peuple ne croyant pas la conduite du Parlement différente de celle qu'il tenait devant sa dissolution ; que d'ailleurs toute la nation était bien affectionnée au Protecteur ; qu'aussi rien ne manquait que de l'argent pour entretenir les uns dans leur bonne volonté et fomentier parmi les autres de la division ; que néanmoins il ne pouvait pas encore me parler bien positivement de l'avenir devant que d'avoir entretenu Son Altesse. Je ne le pressai pas aussi davantage, et seulement lui fis-je connaître qu'il était à propos, dans une affaire de cette qualité, d'agir de concert avec toute confiance, d'ouvrir son cœur et de découvrir le mal comme le bien ; que c'était la plus sûre voie de porter le roi à faire tous les efforts dont la France serait capable ; au lieu que s'il ne voyait pas un procédé correspondant à ses avances, il pourrait

prendre d'autres conseils et abandonner l'entreprise, qui ne peut qu'être très-difficile et de grande dépense. Ledit sieur Thurloe protesta qu'il en serait usé aussi bien que nous pouvions souhaiter de la part de M. le Protecteur, que son propre intérêt ne lui permettait pas de s'engager dans une guerre domestique à moins de voir grande apparence à une heureuse fin ; il me recommanda même de ne le point nommer, et par tous ses discours témoigna tant d'appréhension des événements, que sans doute il ne hasarderait rien témérairement. Je lui demandai ensuite si M. Lockhart ne lui avait rien écrit en partant de Paris ; il me dit que son secrétaire était arrivé et lui avait donné une lettre en créance, mais qu'il n'avait pu encore l'entretenir, et même me demanda des nouvelles de la paix avec l'Espagne en des termes qui laissent croire qu'elle n'est pas jugée favorable à nos desseins présents, de quoi je tâchai de le désabuser, après néanmoins quelques reproches de ce qu'il ne m'avait pas parlé sur ce sujet franchement lorsque nous pouvions éloigner le traité. Nous nous séparâmes sans plus longue conversation, la remettant à un autre jour, et convenant de nous revoir avec telle circonspection que le présent régime n'en puisse prendre jalousie, ce qui ne manquerait pas d'arriver s'il se savait que nous eussions été deux fois ensemble. J'avais ce même jour fait dire au sieur Fiennes, ci-devant garde du sceau, que je souhaitais de le visiter, le jugeant assez attaché au précédent gouvernement pour lui confier les sentiments de Sa Majesté ; il se défendit de me recevoir, et dans l'entretien qui se fit avec mon secrétaire il parut sans espérance de retour, parlant du milord Henry comme s'il n'était pas capable de maintenir la division de l'armée d'Irlande ; mais aussi ne croit-il pas que le Parlement s'accorde longtemps avec les officiers de guerre, les uns et les autres voulant s'attribuer l'autorité entière ; il est vrai que jusques à cette heure l'union n'a point été parfaite, les grands officiers prétendant l'établissement d'un sénat qu'ils composeraient d'eux-mêmes, les inférieurs inclinant à une république gouvernée par les

Parlements successifs, dans l'intervalle desquels il y aura un Conseil d'État avec pouvoir d'exécuter leurs lois et statuts. Le Parlement est aussi assez partagé, quelques-uns étant vrais républicains et les autres n'en ayant que le nom. Quant aux armées éloignées, quoi que m'en ait dit le sieur Thurloe, Monk et les autres officiers des troupes qu'il commande ont écrit depuis peu une lettre au Parlement, pleine de soumission, et je ne vois personne qui doute qu'elle ne soit conforme à leurs inclinations, cette armée étant composée de tous les régiments que le défunt Protecteur savait être portés à la république et qu'il éloignait exprès crainte d'en être traversé dans ses desseins. M. Lockhart et sa garnison en ont écrit une semblable au Parlement dont son secrétaire a été porteur; elle est encore trouvée plus soumise que l'autre, et l'on prétend qu'il n'a pas été en état d'en user autrement, n'étant pas le maître de ses troupes. Le sieur Thurloe ne m'avait point fait part de cette déclaration qu'il pouvait savoir, encore qu'elle ne fût pas venue jusqu'à moi quand je le vis, et Votre Éminence jugera si elle est conforme aux engagements dudit sieur Lockhart. Il n'est point arrivé de nouvelles d'Irlande depuis celles que j'ai déjà écrites, et l'on croit que les lettres de ce quartier étant supprimées, les affaires n'y doivent pas aller suivant le désir du régime; que néanmoins le milord Henry ne tirera autre avantage de la bonne volonté de ses troupes qu'un accommodement avantageux, n'ayant qu'environ douze mille hommes dont la plus grande partie est nécessaire pour la conservation du pays; si l'on lui donnait le moyen de les augmenter et de passer un corps en Angleterre, il y aurait lieu d'en attendre quelque chose de plus considérable, et les mécontents se réuniraient, surtout s'ils voyaient la France appuyer ce même parti ou celui du roi d'Écosse; je n'oublierai pas, lorsque le sieur Thurloe me rendra réponse, devant que de rien engager, de faire tout devoir pour découvrir si ses projets ont des fondements solides, et j'en puis cependant surseoir toute résolution. Je n'ai rien à écrire si ce n'est que ces derniers jours le Parlement s'est occupé à

chercher le moyen de payer les armées; que la vente de Whitehall et Somerset-House, maisons royales, a été le premier qui se soit présenté; aussi a-t-elle été ordonnée; il s'est fait sur ce sujet quelques discours fort aigres contre le Protecteur défunt; l'on a aussi entendu la requête d'accusation présentée contre l'un de ses plus affidés ministres, quoiqu'il ait pris séance dans le Parlement. L'examen des articles de l'armée a été remise à samedi. Il y a eu quelque mécontentement des soldats sur ce qu'il se faisait difficulté de payer une partie de leur solde qui avait été retranchée par le défunt Protecteur; ils furent aussitôt apaisés par l'assurance que l'on leur donna d'une entière satisfaction. Il se dit que les subalternes officiers ont projeté une requête contre les chefs, entr'autres les sieurs Fleetwood et Desborough, les accusant de vouloir maintenir la tyrannie. Le Conseil d'État ne s'est point encore assis, et le comité a été continué pour le reste de la semaine. L'ordre que le Parlement lui avait donné d'envoyer à M. le Protecteur le qualifiait seulement de fils aîné du dernier général des forces d'Angleterre; cette commission n'est pas encore exécutée. Ce même comité a nommé trois commissaires pour conférer sur le traité signé à La Haye avec l'ambassadeur de Hollande qui m'est venu ce matin faire des civilités de la part de ses supérieurs sur les soins que j'avais pris ici pour l'avancement dudit traité, où il se trouve encore quelque clause de garantie mutuelle touchant le commerce et les impositions du Sund, à laquelle il n'avait pas été jugé ici à propos de s'engager. Ledit sieur ambassadeur m'a aussi témoigné que les États Généraux prévoyaient une grande difficulté à porter le Roi de Danemark de traiter sans ses alliés; je suis demeuré d'accord que c'était un grand obstacle et que la France ne souhaitant pas moins l'accommodement de Pologne que celui de Danemark, le roi ne refuserait pas d'ordonner à son ambassadeur d'agir avec autant de chaleur pour l'un que pour l'autre, et que si le régime d'Angleterre voulait entrer dans de pareils sentiments et envoyer les mêmes ordres à l'amiral Montague,

le roi de Suède aurait peine à s'en défendre. C'est en effet le seul et assuré moyen d'empêcher la continuation de la guerre de Pologne, étant fort vraisemblable que ce prince ne quittera la Zélande que pour poursuivre ses conquêtes en Prusse. Si le Parlement confère avec moi, je lui parlerai en ces termes. La nouvelle du combat des flottes de Hollande et de Suède se trouve fausse ; celle-ci s'est retirée, à l'approche de l'autre, auprès des Anglais.

4^o *Le même au même.*

Londres, 2 juin 1659.

Monseigneur,

Le silence du sieur Thurloe ne peut que surprendre Votre Éminence ; il ne m'a point fait savoir de ses nouvelles depuis notre entrevue dont j'ai rendu compte, et je ne saurais attribuer cette conduite qu'à la crainte qu'il a de s'engager dans une affaire dont l'événement soit douteux, n'étant pas à présumer que, s'il voyait jour au rétablissement de son maître, il refusât l'assistance du roi ; après lui avoir offert si positivement, il ne me reste rien à faire que d'attendre sa résolution. Je me trouve cependant assez en peine de satisfaire à l'ordre qui m'est réitéré, par la lettre de M. le comte de Brienne du 25^e, de traverser l'établissement de la République, n'y ayant aucune apparence d'y réussir si ce n'est que M. le Protecteur eût un parti en Angleterre ou que ses amis se rangent du côté du roi d'Écosse. Je suis averti, par une personne qui se prétend bien informée, que c'est leur résolution, n'y ayant rien à faire sans le nom du Protecteur, que l'on assure aussi être dans le même sentiment. Il est assez vraisemblable que l'Angleterre retombera sous sa puissance, ou qu'il s'y formera une parfaite république, et que pour la faire rentrer dans sa première condition, la division d'Irlande doit être fomentée. Comme jusques à cette heure il ne m'a pas paru que la France voulût appuyer les intérêts du roi d'Angleterre, je n'ai pris aucune mesure avec ceux de son parti ; et même depuis notre alliance avec le défunt Protecteur, ils m'ont considéré comme

leur ennemi. Il ne serait pas difficile aujourd'hui de trouver créance auprès d'eux si l'on était porté à les appuyer. J'attendrai des ordres exprès devant que de leur faire aucune avance, cette démarche étant fort délicate et l'événement assez incertain ; beaucoup parlent ou font du bruit sans dessein de s'exposer, et à moins que les forces d'Angleterre ne se divisent ou qu'un corps de l'armée d'Irlande ou des troupes étrangères n'y fassent descente, il ne faut pas attendre que ni les presbytériens qui sont les plus anciens, ni les royalistes prennent les armes ; encore est-il à craindre que les uns et les autres n'attendissent l'événement d'un combat devant que de se déclarer ; c'est l'opinion des plus sensés d'entre eux-mêmes. Je crois aussi qu'il faut ménager le temps si l'on veut rien entreprendre. Autrement, ce régime, s'il n'est prévenu, s'armera assez puissamment pour opprimer ses ennemis, réunira les esprits de l'armée d'Angleterre en lui accordant partie de ses demandes, et ménagera celle d'Irlande, dont personne ne croit que le milord Henry soit capable de maintenir la division. Les derniers qui en sont venus assurent que huit régiments se sont déclarés pour lui et quatre contre, et que toutes les villes, excepté celle de Drogheda, ont suivi l'exemple des premiers, et qu'il est résolu de ne se point soumettre au Parlement. Je suis aussi assuré que quelques-uns des principaux officiers sont fort enclins à rappeler le roi ; mais en ce pays ils ne sont que rarement suivis des subalternes, et ceux-ci des soldats, si ce n'est que le commandement des uns soit conforme aux principes des autres. L'exemple de cette indépendance se voit tous les jours à Londres, où les caporaux s'assemblent et délibèrent sur les affaires publiques ; les officiers, d'un autre côté, tiennent leurs conseils, et tous témoignent appréhender une oligarchie et demandent une république, qui compâtrirait difficilement avec la disposition présente des esprits d'Angleterre. Le Parlement ne laisse pas de considérer leurs inclinations, et la semaine passée il commença de délibérer sur les articles de l'armée ; ceux qui regardent la forme du gouvernement, la liberté de conscience et la réformation des lois n'ont point

reçu de difficulté ; il a aussi été arrêté que l'on bornerait la séance du Parlement ; les autres articles sur lesquels il écheait plus de débat, entre lesquels se trouve celui qui parle de la pension de M. le Protecteur, ont été remis à mercredi. L'on attend que cependant il donne sa réponse aux demandes que le sieur Vane et deux autres députés lui portèrent la semaine passée, suivant l'arrêté de la compagnie que j'ai déjà fait savoir ; ils ne le traitèrent point de *seigneur* mais de *Sir*, qui revient à *Monsieur*, et lui dirent qu'ils venaient, de la part de leurs maîtres, lui présenter un écrit dans lequel il n'y avait rien qui ne tendit au bien de la République et à son propre avantage, et qu'il eût à donner sa réponse par écrit, ce qu'il leur promit au plus tôt ; elle était attendue cejourd'hui, et il aura peine à refuser l'acte de soumission que l'on désire de lui, se trouvant dans le pouvoir du Parlement et toujours logé à Whitehall, où le Conseil d'État commença de s'assembler la semaine passée et continua hier, quoique dimanche, sur le sujet d'une conspiration découverte dont il ne se dit aucune particularité, si ce n'est que quelques armes ont été découvertes en différents endroits d'où elles ont été enlevées, comme tout ce qui s'est trouvé chez les marchands et armuriers. Il a aussi été tiré ce matin, de chaque compagnie de cavalerie, dix maîtres pour être envoyés en quelques provinces où l'on appréhende un soulèvement. Il avait été résolu, devant cette défiance, d'équiper un nombre de vaisseaux considérable, les côtes d'Angleterre en étant dépourvues, et il se fait des levées d'infanterie pour fortifier l'armée de terre. Ces préparatifs donnent créance aux bruits qui courent d'un prompt soulèvement, et que le roi est déjà embarqué avec des troupes pour faire descente en Angleterre. Quoique tout le monde paraisse persuadé de la vérité de ces avis et qu'ils me soient confirmés de différents endroits, j'ai néanmoins peine à y ajouter foi, et les républicains pourraient bien affecter ces alarmes pour réunir les esprits de l'armée, suivant la pratique ordinaire du défunt Protecteur, qui trouvait d'ordinaire des complots à la veille de son établissement. Le soulèvement d'Irlande est le

plus certain obstacle que le Parlement trouve à ses desseins et qu'il espère néanmoins surmonter aisément. J'avais cru recevoir aujourd'hui des lettres de créance pour le saluer de la part du roi, n'y voyant aucun inconvénient, quels que puissent être son inclination et ses desseins, n'étant pas possible que mon séjour ne cause grande jalousie, à moins de reconnaître la seule autorité qui est en Angleterre; comme je ne serais pas autrement souffert longtemps, quelque disposition qu'il y eût à un soulèvement, il faut faire cette démarche ou me rappeler. J'apprends que le père Talbot a déjà entretenu un des ministres de l'État, et lui a offert la continuation de la guerre entre l'Espagne et la France si le Parlement voulait remettre les choses au même état qu'elles étaient devant la guerre que l'Espagne prétend n'avoir point eue contre l'Angleterre, mais seulement contre le Protecteur; la proposition ne fut point rejetée mais remise à quelques jours à cause de l'embarras. Il se dit même que depuis l'un des White est passé en Flandre, et je ne doute point que l'on ne se porte ici à tout ce que la bienséance permettra pour avoir la paix avec l'Espagne, étant un des plus solides moyens de gagner l'affection du peuple, surtout de Londres, outre que l'on professe de désapprouver la conduite du défunt Protecteur; je ne puis pas espérer que tout ce qui se passera sur ce sujet vienne à ma connaissance, étant assez vraisemblable que les résolutions seront prises entre quelques particuliers devant que d'être portées dans le Conseil et le Parlement, où il sera peut-être assez à propos de faire quelques pensionnaires; Votre Éminence connaît mieux que moi l'utilité que l'on en peut retirer. Il ne me paraît rien de résolu pour les affaires du Nord. L'ambassadeur de Hollande prend le soin de solliciter la ratification et l'exécution du traité signé à La Haye, et pour ne laisser rien qui retarde l'un et l'autre, ses supérieurs lui ont envoyé par un exprès des lettres de créance qu'il doit au premier jour présenter; il se parle toujours incertainement des inclinations de la flotte d'Angleterre qui est dans le Sund, d'où il n'y a point de nouvelles. Ma précé-

dente a fait savoir la déclaration soumise à M. Lockhart ; son secrétaire est toujours à Londres et demande le remboursement des avances qu'il a faites pour maintenir sa garnison et pour fortifier Dunkerque.

XXXI

M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 26 et 29 mai 1659.

(Voir les nos XXIX et XXX.)

XXXII

1^o *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 17 juillet 1659.

Monseigneur,

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 du courant, avec la copie de la réponse au Conseil d'État, qui était arrivée dès la semaine passée ; sa lecture et la relation que M. Lockhart a faite des sentiments où il avait trouvé Votre Éminence ont entièrement satisfait le Parlement, et l'un de ses députés m'a, depuis, témoigné tant de joie de voir la France si bien intentionnée qu'il ne se peut pas douter que cette assemblée ne fût auparavant dans de grandes jalousies des inclinations de sa Majesté, quelques paroles que j'eusse données pour les dissiper.

Les ordres qui ont depuis été envoyés audit sieur Lockhart de se rendre à Bayonne aussitôt que le roi lui aura donné audience, sont des marques que la confiance s'établit, et j'y avais attribué les ouvertures que me fit, il y a trois jours, l'un des ministres du Conseil pour ajuster le différend arrivé dans ma réception ; le même m'exagéra fort la manière obligeante dont Votre Éminence avait usé sur le sujet de la

suspension d'armes, et me laissa persuadé que désormais il sera facile de porter ce régime dans les sentiments que la France peut souhaiter; il semble néanmoins avoir depuis désapprouvé les avances qui m'avaient été faites pour faciliter mon audience; l'honneur que recevra M. Lockhart achèvera de le porter à la raison. Je n'ai cependant rien à négocier puisque la suspension d'armes est acceptée et que les plénipotentiaires sont partis pour la Suède avec des instructions conformes au traité signé à la Haye; j'en ai donné avis à MM. de Thou et Terlon, et si les paroles qui m'ont été portées sont sincères, tout s'y passera de concert avec ce dernier.

.

L'autorité du Parlement s'affermit, quoiqu'il soit toujours fort divisé sur le sujet du gouvernement; les vrais républicains s'opposent au sieur Vane, qui veut établir une manière d'oligarchie composée de sectaires de la cinquième monarchie; Lambert et quelques autres officiers de l'armée s'accordent avec lui en ce point. Les officiers subalternes conviennent avec les purs républicains, et ceux-ci ont suscité depuis deux jours, une requête, au nom de quelques gentilshommes, tendante à leur dessein; beaucoup se persuadent que cette diversité d'inclinations produira une notable division, mais il me semble que les plus résolus attireront les autres plutôt que de les aliéner. Cependant, les mécontentements du peuple augmentent, et, pour s'en garantir, ils se mettent entre les mains des sectaires. Pour ce qui est des royalistes, ils attendent à tout moment un soulèvement général des presbytériens ou nouveaux royalistes; mais à moins de quelque descente de troupes du dehors d'Angleterre, qui n'est pas apparente, ou d'une division, ils sont trop riches pour s'exposer. J'avoue que j'ai plus écouté, dans ces derniers temps, que parlé de leurs projets, sans néanmoins laisser aller un mot qui fit croire que la France voulût s'engager contre le présent régime. Ma conduite a été fondée sur ce qu'il m'a été ordonné de ménager tous les partis et de faire savoir quelles mesures il se pouvait prendre pour traverser l'éta-

blissement de la République. Quoique j'en aie usé avec telle circonspection qu'il n'en pût arriver aucun inconvénient, je serai désormais encore plus réservé, puisque les sentiments d'aujourd'hui sont changés. Il ne se parle plus de vendre les meubles de Whitehall, mais bien de Hamptoncourt, encore avec assez d'incertitude; aussitôt que la résolution en sera prise, j'en enverrai l'état; je puis par avance avertir qu'il y a neuf tableaux du vieux Mantegna, qui représentent les triomphes de César, et deux tentures de tapisserie fort estimées; M. le duc de Créqui pourra s'en souvenir. Comme je pourrais n'avoir pas le temps de recevoir des ordres de Votre Éminence devant son éloignement, il serait à propos que M. Colbert sût ses intentions, et même fût autorisé pour payer ce qu'elle désire acheter.

2^o *Le même au même.*

Londres, 18 août 1659.

Monseigneur,

Je n'ai encore rien à écrire d'ici que la continuation du soulèvement arrivé dans le comté de Chester; tous les avis veulent que le parti se fortifie tous les jours, que la province de Lancashire soit aussi en armes, et que les dispositions de la principauté de Galles ne soient guère meilleures, que même les soulevés se soient rendus maîtres de quelques autres places et châteaux, mais de peu de considération, et qu'il se fasse des attroupements en beaucoup d'autres provinces. Ces nouvelles peuvent être crues puisqu'elles ne sont pas désavouées par les ministres du gouvernement, et qu'il s'est imprimé que les soulevés étaient déjà jusqu'à 4 ou 5,000 hommes, outre ceux de la duché de Lancashire. Le Parlement a, pour les dissiper, fait partir, dès la semaine passée, trois régiments d'infanterie et autant de cavalerie qui doivent joindre d'autres troupes sur leur chemin; le rendez-vous est au 27 de ce mois, à la ville de Coventry, assez loin de Chester. Le major-général Lambert sortit hier de Londres, et l'on fait état que ce corps d'armée de 5,000 hommes

sera, dans le commencement de la semaine prochaine, proche des ennemis. Le colonel Desborough a aussi été envoyé avec d'autres troupes vers les provinces de l'Ouest, dont l'on a quelques jalousies; et comme ces détachements laissent la ville de Londres et les provinces voisines assez dégarnies, il se délivre des commissions pour des levées nouvelles de régiments volontaires. Les trois régiments qui étaient dans le service de France ont aussi été mandés. Cependant la milice de cette ville est sous les armes, et il n'en sort personne sans passe-port; l'on continue aussi d'arrêter la noblesse, et il n'y a plus assez de prisons pour la loger; cette précaution semble avoir été assez nécessaire, étant certain qu'il se devait faire des assemblées en différents endroits assez proches, si les troupes ne se fussent trouvées au rendez-vous. Il y a quelques chefs illustres de presbytériens que l'on ne saurait avoir, et dont l'éloignement donne beaucoup d'ombrage pour être personnes fort accréditées et mal intentionnées. Le général Fairfax, qui s'en était allé aux bains, a été mandé et est retourné. Le dernier Protecteur s'est aussi justifié du soupçon que l'on avait de lui; mais quelques-uns des officiers qui ont été cassés pour être attachés à ses intérêts ne se trouvent point, et il en a été pris qui n'ont pas désavoué d'être complices de la conspiration, dont il semble que les suites ne soient plus tant à craindre si la ville de Londres ne s'émeut. Le maire et beaucoup d'autres bourgeois, surtout les sectaires, sont fort affidés au gouvernement; mais le parti presbytérien, bien plus considérable, est peu satisfait, et les ministres ne manquent pas de fomentier leur mécontentement. Il s'est proposé à la maison de ville de présenter une requête au Parlement tendant aux mêmes fins que la déclaration du chevalier Booth, qui professe de se soumettre à un Parlement libre, et prétend que celui d'aujourd'hui ne peut exercer une autorité légitime, puisque la plus grande partie des membres en sont chassés. C'est la substance des écrits qui se sont publiés sous son nom, et auxquels il n'est pas facile de répondre. Si la maison de ville entrait dans ce même

sentiment, il serait difficile de refuser cette demande; mais l'on prétend de dissiper la pensée que quelques-uns en peuvent avoir, fomentés par les ministres presbytériens fort intéressés en cette insurrection, quelques-uns d'entre eux ayant excité le peuple comme à une guerre sainte. Ceux de Londres prêchent un accommodement, et ils ont raison d'appréhender la ruine d'un parti qui attirerait sans doute la leur.

Le Parlement n'a, tous ces jours, été occupé qu'à donner des ordres sur l'affaire présente; il s'y était proposé de donner pouvoir audit sieur Lambert de faire quelque accommodement avec les soulevés, mais cette ouverture n'a pas été suivie; il s'est aussi mis en délibération de rétablir quelque officier de l'armée depuis peu cassé, sur l'assurance que donnait le lieutenant-général Fleetwood de son affection à la république, sans que son appui ait pu rien gagner; et l'aversion qu'a ce corps pour les officiers qui ont été favorables au gouvernement d'une singulière personne excite de la jalousie dudit sieur Lambert, qui n'aurait point été employé si les officiers n'avaient témoigné le désirer.—Je n'ai reçu que ce jourd'hui de nouvelles lettres de créance, et comme M. le comte de Brienne me mande que Votre Éminence juge de la bienséance que je ne prenne point l'audience si le Parlement ne met de la différence dans ma réception, ce sera un sujet de négociation avec les ministres du Conseil pour les faire convenir de quelque distinction qui soit proportionnée à la dignité du roi et de la France.

Je n'apprends pas qu'il soit arrivé des nouvelles du Sund depuis ces derniers jours, ni qu'il se soit passé rien de remarquable, que la mort du prince de Wurtemberg, qui était en France l'hiver passé.

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 1^{er} du mois; le contenu me donne seulement lieu d'ajouter qu'il ne se parle présentement d'aucune vente, et que quand la résolution s'en prendra, je ferai toute diligence pour en informer Votre Éminence, que je supplie de

vouloir donner les ordres qu'elle m'a depuis peu fait espérer.

Il m'est rapporté présentement que des nouvelles viennent d'arriver au Conseil qui l'assurent que le nombre des soulevés est bien moindre qu'il ne croyait, et ne peut au plus être que de 2,000 hommes.

3^o *M. de Bordeaux à M. le comte de Brienne.*

Londres, 18 août 1659.

J'ai reçu les deux lettres dont vous m'avez honoré, en date du 9^e d'août, qui accompagnaient celle du roi au Parlement; le contenu des premières me confirme qu'il a été jugé que je n'avais pas mal à propos fait difficulté d'être traité d'égal avec l'ambassadeur des Provinces-Unies, et que c'est encore le sentiment de Son Éminence que j'insiste sur le nombre ou la qualité des membres qui me doivent venir prendre; je tâcherai d'en faire convenir les ministres du Conseil devant que de prendre audience, et elle ne se différera pas beaucoup si M. Lockhart a parlé suivant les ordres de ses supérieurs quand il a promis toute sorte de satisfaction; il semble d'ailleurs que le présent régime ne soit pas en état de refuser une civilité qui sera désirée absolument de la France. . . .

XXXIII

M. de Bordeaux à M. de Brienne.

Londres, 10 juillet 1659.

Monsieur,

Le démêlé que j'ai eu avec le Parlement est toujours au même état, et le Conseil a dépêché un exprès à M. Lockhart sur ce sujet; jusqu'à son retour, ce différend ne prendra pas de fin, encore que l'on reconnaisse d'avoir agi avec beaucoup d'emportement. Pour sauver ce procédé du blâme que

tout le monde lui donne, les ministres du régime veulent établir qu'ils m'ont fait savoir la résolution prise, il y a dix ans, de ne mettre point de différence dans la réception des ambassadeurs, que ceux d'Espagne s'étaient soumis à cette loi, et que j'ai refusé l'audience; en quoi il n'y a mot de vérité; et le maître des cérémonies soutient n'avoir rapporté au Parlement et à moi que ce qui se sera vu dans ma précédente dépêche, depuis laquelle il m'a encore été insinué que le régime négocierait par M. Lockhart si je ne voulais pas demander audience au Parlement, et qu'il s'attendait que, si la France n'avait pas d'ailleurs résolu de faire la guerre à l'Angleterre en faveur de la famille royale, comme beaucoup d'avis le veulent, le roi m'ordonnât de passer sur ces formalités. J'ai témoigné me mettre peu en peine par qui les volontés d'ici fussent portées, et que, si Sa Majesté voulait user de complaisance envers ce régime, je n'aurais aucune répugnance à exécuter ses ordres; mais que devant qu'ils me fussent envoyés, je ne pouvais avec honneur me départir d'une demande si raisonnable, après le bruit qui s'était fait. Il me semble aussi plus à propos que, si le roi ne se soucie pas qu'il soit apporté de la différence entre ses ministres et ceux des autres États, l'on lui en ait toute l'obligation. Ces considérations et le désir qui m'a paru que j'éloignasse, autant qu'il me serait possible, la reconnaissance du présent régime, me feront attendre sans inquiétude les ordres de Sa Majesté. Je suis certain, et il se peut reconnaître par le soin qui a été pris ici de dépêcher un exprès en France, que, quel que fierté que professent les ministres de l'État, ils sont en peine de la manière que sera reçu leur manquement de respect, qui fait concevoir aux mécontents de grandes espérances. J'ai déjà écrit les plaintes contre ma lettre de créance; elles se continuent publiquement, et il s'établit que c'était par civilité seulement que j'étais reconnu ambassadeur; et dans la réponse que le Conseil d'État fit hier à ce que je lui avais écrit touchant la suspension d'armes, il ne me donna pas le titre dû à cette qualité, me traitant de *lord simple-*

ment, ou *seigneurie*, au lieu d'*excellence*; l'adresse même n'est pas aux termes qu'elle devait être, bien que, n'ayant pris dans mon écrit que le titre d'ambassadeur de France, sur ce que l'un des ministres du Conseil témoigna qu'il était désiré que je me qualifiasse ambassadeur du roi de France auprès du Parlement de la république d'Angleterre, je n'en eusse pas fait difficulté. Ce sont de petites chicanes qui font connaître les dispositions des esprits d'ici, et leur pente à recevoir ombrage des moindres bagatelles dans le temps qu'ils donnent tant de sujet de trouver à redire à leur procédé; je ne manquai pas hier au soir d'en faire des reproches assez forts au même ministre du Conseil qui me vint trouver, et de lui déclarer que, quand le Conseil manquerait à son devoir envers la France, elle n'en perdrait pour cela rien de sa dignité; il attribua fort nettement cette façon d'agir à l'aigreur causée tant par la lettre du roi que par le refus que j'ai fait de prendre audience; il prétendit encore me prouver que je n'étais point établi ambassadeur auprès du nouveau régime. Cette question donna lieu à un long raisonnement qu'il serait ennuyeux de rapporter, et nous le finîmes sans conclusion, ledit ministre soutenant toujours la conduite du Parlement.

Il n'oublia pas aussi ce dilemme que la France voulait faire la guerre à l'Angleterre ou entretenir la bonne intelligence; qu'au premier cas, quelque civilité dont il fût usé en mon endroit, elle ne changerait point notre dessein, et qu'au dernier, nous ne romprions pas sur une cérémonie; qu'ainsi le Parlement attendait le retour du courrier dépêché. Nous passâmes ensuite au sujet qui avait amené chez moi ce ministre, le premier des plénipotentiaires destinés pour la paix du Nord; c'était pour savoir les particularités de la suspension d'armes que le Conseil d'État m'avait demandées par son écrit, et dont j'avais remis à l'informer par les ministres qu'il me députerait. Sa plus grande peine fut d'entendre ce qu'emportaient ces mots : *jusqu'à nouvel ordre*; je

lui dis que la surséance n'ayant pas été déterminée à cause de l'incertitude du temps auquel la paix serait conclue ou la négociation rompue, il avait été jugé nécessaire de parler indéfiniment, et que l'intention était de ne rien entreprendre les uns sur les autres jusqu'à ce que l'on fût mutuellement convenu de rentrer en guerre, ce qui dépendait du succès qu'aurait le voyage de Son Éminence. Ledit ministre me demanda aussi la copie de l'acte arrêté par la France et l'Espagne, présupposant que le Parlement ne pouvait délibérer sans le voir ni sans en savoir le contenu ; je ne me trouvais pas en état de le satisfaire, mais je lui promis d'écrire le désir d'ici, qui me semble assez raisonnable. Il se peut cependant voir, de la réponse du Conseil d'État, qu'il accepte la suspension d'armes. Je reconnus aussi, par le discours de ce même ministre, que M. Lockhart a ordre de retourner auprès de Son Éminence après qu'il aura présenté sa lettre de créance au roi ; que toutes les instructions et dispositions des plénipotentiaires d'ici sont expédiées, et qu'ils doivent partir demain ou après-demain ; mais il ne s'ouvrit pas sur le particulier ; et je n'apprends pas de l'ambassadeur de Hollande, ni d'ailleurs, que leurs ordres publics soient différents du traité signé ; la ratification a été résolue *mutatis mutandis*. Le sieur Downing doit rester à la Haye pour faire les changements, qui ne sont que du nom de Protecteur en celui de la république d'Angleterre. Il a été proposé ce matin que, pour bien établir l'amitié entre les deux républiques d'Angleterre et de Hollande, il fallait envoyer à celle-ci des personnes bien entendues et qualifiées. Cette proposition, suivie de la nomination du chevalier Vane à cet emploi, est considérée comme un prétexte recherché pour l'éloigner d'Angleterre par ceux qui sont jaloux de son crédit, que l'on prétend diminué depuis que, parlant dans l'assemblée de la forme du gouvernement, il avança que le peuple étant fol, l'autorité ne lui devait pas être confiée, mais bien à des personnes pieuses et saintes, sous le nom desquelles sont entendus les sectaires de la cinquième monarchie auxquels il

prêche fort régulièrement. Cette ouverture ne fut pas suivie, et il n'est pas encore certain quelle sorte de république agréera au Parlement, les sentiments des membres étant assez différents; la matière n'a point depuis été remise sur le tapis, et la plus considérable résolution de ces derniers jours a été la confirmation du paiement des dîmes aux ministres jusqu'à ce qu'il se soit trouvé quelque autre fonds pour les maintenir. Les trembleurs ne sont pas satisfaits de cet acte, mais il est prudent de contenter les presbytériens, dont le nombre excède de beaucoup celui de tous les autres sectaires ensemble. Il se fait d'autres propositions pour acquitter les dettes publiques; mais elles ne sont point encore trouvées considérables, n'étant que des recherches contre ceux qui ont été dans l'emploi ces derniers temps. L'acte d'indemnité n'est point encore passé, et l'on parle d'en excepter cinq ou six personnes dont le secrétaire Thurloe est du nombre, quoique suivant l'opinion publique il ait fait tout devoir pour se concilier avec le gouvernement, jusque même à donner des avis très-salutaires, entre autres que, dans l'assemblée qui se fait à Bayonne, il y doit être traité du rétablissement du roi d'Angleterre à condition qu'il donnera aux catholiques liberté de conscience et abolira les lois pénales faites contre eux. Ce bruit sans fondement semble donner de l'alarme au gouvernement; au moins en témoigne-t-il avoir, et sur ce prétexte presse l'établissement des milices du pays. Les lettres du milord Henry ont été lues dans le Parlement; elles assurent son passage en Angleterre et qu'il s'est démis du gouvernement; celles de l'armée ne font pas paraître moins de soumission, et l'on travaille à la réformation des officiers dont grande partie doit être changée, pour rétablir ceux que le Protecteur défunt a chassés de l'emploi. Il est arrivé nouvelles de Dunkerque qui assurent que la mutinerie des soldats, causée par le défaut de paiement, est apaisée, et l'on n'a pas laissé d'y envoyer d'ici quelques commissaires.